

BENOIT MARSAN

L'HISTOIRE D'UN MOUVEMENT:



25 ANS DE SOLIDARITÉ
AVEC LES CHÔMEURS ET
LES CHÔMEUSES

ANNEXE: ENTREVUE
AVEC M^E JEAN-GUY OUELLET

OCTOBRE 2025

Design graphique: Judith Ménard
judith_menard@outlook.com

Impression: Katasoho

Nous remercions le Comité Chômage de l'Est de Montréal (CCEM)
pour l'apport à ce projet

Dépôt légal

BENOIT MARSAN

L'HISTOIRE D'UN MOUVEMENT:

25 ANS DE SOLIDARITÉ
AVEC LES CHÔMEURS ET
LES CHÔMEUSES

ANNEXE: ENTREVUE
AVEC M^E JEAN-GUY OUELLET

OCTOBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
1. LE MASSE : HÉRITIER D'UNE LONGUE TRADITION DE MOBILISATION DES SANS-EMPLOI	13
2. LA FONDATION DU MASSE	38
3. LE MASSE ET LE VOL DE LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE (2000-2005)	45
4. LE DOSSIER NOIR DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE (2005-2010)	66
5. LE SACCAGE DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE (2011-2015)	79
6. L'APRÈS-SACCAGE (2016 À 2020)	92
7. LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET SES SUITES (2020 À AUJOURD'HUI)	101
ANNEXE	
ENTREVUE AVEC JEAN-GUY OUELLET	108
DÉCLARATION DE PRINCIPE DU MASSE	133

L'AUTEUR:

Benoit Marsan est historien et s'implique depuis une vingtaine d'années au sein d'organisations de défense des sans-emploi. Il enseigne au département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal et au département de relations industrielles de l'Université du Québec en Outaouais. Ses travaux de recherche s'intéressent notamment à l'histoire des personnes sans travail au Québec et au Canada. Il est l'auteur du livre «*Battez-vous, ne vous laissez pas affamer!*»: *Les communistes et la lutte des sans-emploi pendant la Grande Dépression* paru en 2014 chez M éditeur. Son prochain ouvrage intitulé «*L'heure des pétitions est passée*»: *les luttes des sans-travail au Québec, 1919-1939*, paraîtra en 2026 chez McGill-Queen's University Press.

INTRODUCTION

Fondé en 1999, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) célébrait son 25^e anniversaire en 2024. Depuis le début, le MASSE et ses membres ont lutté sans relâche pour un régime d'assurance-chômage¹ juste, d'accès universel et non discriminatoire, en revendiquant notamment un seuil d'admissibilité plus bas, des prestations plus élevées, une couverture plus longue, ou encore en dénonçant la nature sexiste de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Par son action, il poursuit une longue tradition de mobilisations des sans-emploi au Québec et au Canada. Sa contribution à la défense des droits des chômeuses et des chômeurs s'inscrit dans une histoire beaucoup plus ancienne qui remonte au XIX^e siècle durant la phase d'industrialisation où le chômage apparaît comme une nouvelle réalité pour les travailleuses et les travailleurs.

Dès sa formation, la classe ouvrière est confrontée à la dure réalité de l'absence de travail. Comme partout où se

1 Depuis 1996, la *Loi sur l'assurance-chômage* a été remplacée par la *Loi sur l'assurance-emploi*: un changement de terme qui marque la transformation idéologique d'un régime de protection sociale vers un système de régulation de la main-d'œuvre. C'est pour cette raison que le MASSE et ses membres privilégient le terme *d'assurance-chômage* à celui *d'assurance-emploi*, dans l'objectif de marquer notre dissidence face à la transformation du régime et d'insister sur la nécessité d'une protection sociale en cas de perte d'emploi qui soit juste, universelle et non discriminatoire.

développe le capitalisme, le phénomène s'accompagne d'une dépossession des moyens de subsistance traditionnels, comme la production artisanale ou paysanne, forçant les nouveaux prolétaires à quitter les campagnes ou à émigrer pour rejoindre les villes afin d'être embauchés dans les usines et d'ainsi pouvoir assurer leur survie. C'est donc l'absence de travail qui est présente dès l'origine de la condition ouvrière, faisant du salariat et du chômage les deux faces d'une même réalité. En effet, l'industrialisation s'accompagne d'une transformation radicale de l'organisation du travail qui se caractérise par la dépendance au travail salarié. Cette nouvelle réalité est ponctuée par des périodes récurrentes et plus ou moins longues d'oisiveté forcée qui affectent l'ensemble de la classe laborieuse. Pour de nombreux acteurs de l'époque, le nouveau problème social que constitue le chômage est encore difficile à comprendre et à cerner d'autant plus dans le contexte québécois et canadien où l'économie nationale dépend du travail saisonnier et agricole et alors qu'il existe d'importants territoires à coloniser par les sans-emploi et leur famille. Conséquemment, le chômage n'apparaît pas encore comme un phénomène distinct de la pauvreté en général. Néanmoins, les travailleuses et les travailleurs en subissent les conséquences avant même que le mot chômage existe afin d'identifier ce nouveau problème social. Également, dans les sociétés libérales québécoise et canadienne qui se structurent au

cours du XIX^e siècle, le chômage est largement compris comme un problème qui relève avant tout des individus : manque de prévoyance, mauvaise éthique du travail ou comportements déviants sur le plan moral. Ainsi, de l'industrialisation à la fin de la Première Guerre mondiale, l'État et de nombreux acteurs de la société civile canadienne considèrent qu'offrir une assistance aux personnes sans travail est contraire à l'intérêt public. Pour ceux-ci, l'expansion de l'économie nationale nécessite l'existence d'un bassin de main-d'œuvre forcé de travailler pour des salaires de misère, sans compter qu'ils considèrent qu'offrir une aide quelconque constitue un gaspillage des deniers publics, car une telle action ne ferait qu'encourager l'oisiveté des individus et leur dépendance envers la charité.



15 mai 1919, grève générale de Winnipeg

Le phénomène du chômage tel qu'il est généralement compris de nos jours résulte d'un processus long et complexe qui se déroule de l'industrialisation jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Cette évolution est marquée par d'importantes tensions sur le plan politique et social entre le mouvement ouvrier, le patronat, les institutions privées et publiques d'administration de la pauvreté et l'État. En reconnaissant un droit partiel à une indemnisation pour certaines personnes privées de travail, la *Loi sur l'assurance-chômage* de 1940 marque un tournant dans l'histoire du chômage au Canada. La critique du capitalisme formulée par le mouvement ouvrier et l'action collective des sans-emploi sont centrales dans ce développement, qui n'est cependant pas linéaire. Encore aujourd'hui, une définition commune du chômage, de ses causes et de ses solutions ne fait pas l'unanimité chez les nombreux acteurs du marché du travail et de la société civile. Ce qui rend difficile la pleine reconnaissance du chômage est qu'on retrouve un décalage constant entre ses manifestations et sa compréhension. Ceci est la conséquence des discours et des programmes politiques promus par différents intervenants, des politiques étatiques qui sont déployées, de la représentation sociale généralement négative des sans-emploi et des revendications formulées par leurs mouvements.

À cet effet, si des années 1950 au début des années 1970, le régime d'assurance-chômage canadien parvient à constituer un programme quasi universel de protection pour les personnes sans-travail, dès la fin des années 1970, son rôle commence à être remis en question par le patronat et l'État. Depuis la réforme de 1996, qui abroge la *Loi sur l'assurance-chômage* et la remplace par celle de la *Loi sur l'assurance-emploi*, sa principale fonction n'est désormais plus de protéger les travailleuses et les travailleurs contre la perte d'un emploi, mais plutôt de réguler le marché du travail à l'échelle canadienne et régionale à travers notamment la formation et la requalification de la main-d'œuvre. Malgré ce constat, depuis plus de 25 ans, le MASSE s'est donné comme objectif de renverser la vapeur et de lutter pour réformer



le programme canadien d'assurance-chômage afin qu'il redevienne un régime de protection universel et non discriminatoire pour les chômeuses et les chômeurs et que celui-ci soit adapté aux nouvelles réalités imposées aux travailleuses et aux travailleurs par le capitalisme du XXI^e siècle.

1. LE MASSE : HÉRITIER D'UNE LONGUE TRADITION DE MOBILISATION DES SANS-EMPLOI

L'histoire du MASSE s'inscrit dans une longue tradition de mobilisations des sans-emploi au Québec et au Canada. Néanmoins, à l'exception de la période de la Grande Dépression, cette histoire est encore peu connue. Pourtant, pour toute observatrice ou tout observateur attentif, il est possible de constater à différentes époques plusieurs initiatives de travailleuses et de travailleurs afin de se prémunir du chômage et de ses conséquences. En voici un bref résumé.

L'INDUSTRIALISATION

Lors de la première phase d'industrialisation au milieu du XIX^e siècle, très peu d'ouvrières et d'ouvriers occupent un travail à l'année. Conséquemment, ceux-ci sont affectés par des périodes plus ou moins longues de chômage. Il existe alors très peu d'organisations vouées à la défense des intérêts de la classe ouvrière. Les syndicats en sont encore à leurs balbutiements et ne regroupent que quelques ouvriers de métiers spécialisés. L'action ouvrière se manifeste alors généralement de façon spontanée. Les quelques grèves de la période, comme l'on observe notamment sur les chantiers de construction des canaux, sont aussi le lieu d'affrontements entre les ouvriers, la milice ou l'armée et s'accompagnent souvent d'émeutes et de sabotage. Ces protestations

sont lourdement réprimées et les coupables sévèrement sanctionnés par une série de lois « anti-ouvrières ». Afin de diminuer les effets du chômage et d'assurer une meilleure distribution du travail, la classe ouvrière revendique à cette époque une diminution de la durée de la journée de travail. Elle s'en prend également à la mécanisation des industries et aux machines qui permettent de produire des produits manufacturés en embauchant moins de main-d'œuvre en plus d'occasionner une déqualification du travail. De grandes mobilisations, actions directes et grèves ont alors lieu partout dans le monde.

Au Québec, à compter des années 1850, les associations de secours mutuel connaissent un essor fulgurant et jouissent d'une certaine popularité notamment à Montréal et à Québec. Afin de répondre de façon autonome à la question sociale engendrée par l'industrialisation, elles offrent à leurs membres, et par extension à leur famille, une forme de protection sociale, notamment contre le chômage. Cette entraide s'inscrit dans des pratiques solidaires, égalitaires et démocratiques, qui visent à contrer à la fois la logique marchande de l'assurance privée et l'humiliation associée à la charité. Néanmoins, comme seuls les ouvriers peuvent y adhérer, ces institutions reproduisent le modèle de la famille patriarcale ouvrière de l'époque, organisée autour de la

figure du pourvoyeur masculin. Dans cette perspective, les femmes et les enfants sont vus comme dépendants du salaire du chef de la famille, qui dans les faits est insuffisant afin d'assurer la survie du ménage. Dans ce contexte, l'ensemble des membres de la cellule familiale est mis à contribution par l'entremise du travail domestique gratuit et non reconnu ou encore par un emploi payé environ la moitié du salaire de celui d'un homme, car considéré à titre de revenu d'appoint. Notons également que le travail des enfants était encore très répandu à cette époque. Ces associations s'intéressent donc exclusivement au chômage masculin de leurs membres et reproduisent les rapports inégalitaires que l'on retrouve au sein de la famille ouvrière. Par ailleurs, jusqu'à très tardivement au XX^e siècle, le chômage féminin sera essentiellement invisibilisé, conséquence qui se fait encore ressentir de nos jours, notamment dans l'application de l'assurance-chômage.

DES ANNÉES 1870 À LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

C'est dans le contexte de la crise économique des années 1870 qu'apparaissent les premiers mouvements de sans-emploi en Amérique du Nord. Au cours de l'hiver 1873-1874, plusieurs centres industriels des États-Unis sont témoins de manifestations contre le chômage. Les

villes de Chicago et de New York sont les épicentres de la contestation. Au Canada, c'est en décembre 1875 à Montréal, qui à l'époque est le plus grand centre industriel du pays, que les sans-travail manifestent pour la première fois dans l'espace public en tant que groupe social. Des manifestations s'organisent également à Ottawa en 1877 et 1880. Celles-ci se déroulent au cours de l'hiver, alors que les emplois se font plus rares. Elles se caractérisent par leur aspect spontané et prennent souvent la forme d'émeutes de la faim devant le refus des autorités municipales de mettre en œuvre des chantiers de travaux publics afin d'offrir des emplois temporaires aux chômeurs. Ceux-ci rejettent également les solutions charitables qui leur sont proposées.

La fin du XIX^e siècle est marquée par une deuxième phase d'industrialisation qui coïncide avec la colonisation intensive de l'ouest du pays et son développement industriel. Dans cette conjoncture, le gouvernement fédéral adopte des politiques agressives d'immigration afin de fournir aux industriels un bassin de main-d'œuvre bon marché et de mettre en œuvre l'occupation et la dépossession des territoires autochtones. Pour leur part, les syndicats internationaux qui s'implantent de façon permanente au Canada durant les années 1880 amorcent leurs réflexions sur les causes et les solutions au chômage. Outre le facteur saisonnier, ils estiment que

les pénuries d'emploi sont la conséquence d'un surplus de travailleurs sur le marché du travail. L'immigration massive est alors pointée du doigt. Leur principale solution au chômage est donc l'adoption de mesures protectionnistes limitant l'entrée au pays de travailleurs étrangers. Dès sa fondation en 1883, le Congrès des métiers et du travail du Canada va sommer Ottawa d'encourir à des politiques migratoires plus strictes à l'égard de l'immigration non britannique. Ce discours et cette hostilité envers les travailleurs immigrants vont s'accentuer à la suite de la Première Guerre mondiale où le chômage commence à devenir un enjeu politique et social de plus en plus important.

Dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle, plusieurs villes canadiennes sont le théâtre de manifestations sporadiques de sans-travail exigeants «du travail ou du pain», alors que les municipalités leur proposent plutôt de s'adresser aux institutions charitables. C'est notamment le cas à Winnipeg en 1885 ou encore à Toronto, Victoria et Halifax dans les années 1890. Au Québec, les sans-travail défilent dans les rues de Montréal à plusieurs reprises au cours de l'hiver 1894-1895. La grogne gagne aussi la ville de Québec en mai 1896. Conservant le caractère spontané des mouvements de la décennie 1870, ces démonstrations publiques se démarquent néanmoins des précédentes, car elles

sont dorénavant souvent animées par des organisations de la gauche politique qui font leur apparition au pays. Par exemple, par des militants locaux des Chevaliers du travail ou encore par des anarchistes ou des socialistes de divers horizons.

La grogne se fait sentir de nouveau au cours de la dépression économique de 1907-1909 et par la suite lors de la crise économique de 1912 qui prend fin en 1915 au moment où l'économie de guerre roule à plein régime. Plusieurs de ces mouvements sont mis en œuvre par différents acteurs qui émergent au début du XX^e siècle, tels le Parti socialiste du Canada, le Parti social-démocrate du Canada et les Industrial Workers of the World, organisations qui vont parfois s'allier avec des conseils locaux des métiers et du travail pour défendre la cause des sans-emploi. Signe que le chômage devient un problème social de plus en plus important, les manifestations touchent un plus grand nombre de centres industriels, alors qu'on en dénombre à Montréal, Toronto, Nanaimo, Vancouver, Victoria, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Saskatoon, Hamilton, Sudbury, Ottawa et Saint Catharines. Bien que toujours éphémères et en partie spontanés, contrairement au XIX^e siècle, ces mouvements commencent à être de plus en plus organisés. Même si les autorités les désignent comme de simples désordres publics fomentés par des agitateurs socialistes et étrangers,

ces actions dépassent dorénavant l'émeute de la faim et prennent la forme non seulement de manifestations de rue, mais aussi de grèves sur les chantiers de travaux publics, d'assemblées publiques, de pétitions, de délégations auprès des autorités, de réseautage, d'entraide mutuelle, en plus d'être structurées autour de coalitions avec d'autres acteurs du mouvement ouvrier. Également, par leurs mobilisations, les sans-travail commencent à forcer les autorités de certaines municipalités à mettre en partie de côté l'option charitable et à consacrer un budget de plus en plus important afin de financer des travaux publics pour secourir les chômeurs.

<p>LA VIE QUÉBÉCOISE</p> <p>LES SANS-TRAVAIL DE JONQUIÈRE EN LUTTE CONTRE LA FAMINE</p> <p>FORCES DE TRAVAILLEURS 48 HEURES POUR 12\$, ILS DECLARENT UNE GREVE QUI LES CONDUISENT COURAGEUSEMENT</p> <p>LES GOUVERNEMENTS LIBERAUX ET CONSERVATEURS S'ASSSENT CONTRE EUX</p> <p>CE SONT LES SALAIRES DES BUCHERONS CET HIVER QUI SONT EN JEU</p> <p>Jonquière, 26 août. — Depuis une semaine, les sans-travail de Jonquière ont engagé la lutte active contre ceux qui veulent les affamer. Le</p>	<p>LA VRAI SITUATION DANS LA GASPESIE</p> <p>Une famille qui y connaît de lâches en revient</p> <p>Miquelon, 24 août. — Il y a quelques mois, l'immobile Laforest, très indigent, prétendait que certains locataires de l'« imprécision » qui a tant fait de dégâts à son tour, avaient dérobé à grande mesure dans laquelle nous les étions. « On peut dire tout ce qu'on veut », déclare-t-il, « je sais très bien maintenant que c'est tout à fait vrai. Le gouvernement a fait son possible pour eux. Nous nous demandons où nous</p>
<p>CONFERENCE A ROSEMONT</p> <p>Froid-Une contre la famine</p> <p>Envoi de délégués à Ottawa</p> <p>Montréal, 19 juillet. — La Ligue des Travailleurs de Rosemont a été invitée à participer au rassemblement d'aujourd'hui au Centre National des Organisations de Chômeurs pour le Congrès National du Chômage qui sera tenu à Ottawa le 5-6-7 septembre prochain.</p> <p>A la même journée on a aussi décidé de faire une conférence à Montréal pour le 19 août. On invite les organisations suivantes : Club C.C.F. de Rosemont, La Ligue des Travailleurs de Montréal, La "Boutarderie" et</p>	<p>Reclamez une Assurance-Chômage</p> <p>ON TROUVERA LES FONDS EN REDUISANT LES DÉPENSES MILITAIRES, PAR UN MORATOIRE SUR PAIEMENT D'INTÉRÊTS ET PAR UN FORT IMPÔT SUR LES GROS REVÉNUS</p> <p>QUE LE GOUVERNEMENT ET LES PATRONS FAISSENT VIVRE CEUX QUI SONT SANS TRAVAIL</p> <p>Le Projet suivant a été préparé par la Ligue Ouvrière Unitaire pour présentation au Congrès National du Chômage à Ottawa, le 5-6-7 septembre prochain.</p> <p>La Ligue Ouvrière Unitaire, qui existe entièrement sous bannière Congrès, est une fédération fusionnée militante du Canada à laquelle appartiennent l'Union des Travailleurs de Mine de Canada, l'Union Industrielle des Travaillers des Bois, l'Union Industrielle des Travailleurs de l'Algésite et plusieurs autres.</p> <p>Toutes les organisations supportant cette Ligue se disent y apporter des modifications soit plus d'heure à l'adresse donnée sur cette page.</p> <p>PREAMBULE</p> <p>ETANT DONNÉ QUE : Une grande majorité des travailleurs du Canada sont</p>

L'ENTRE-DEUX-GUERRES

La période qui s'étend de la fin de la Première Guerre mondiale au début de la Deuxième Guerre mondiale (1919-1939) représente l'âge d'or des mouvements de sans-emploi au Québec et au Canada. Elle est aussi une période charnière pour la politisation de l'enjeu du chômage et pour la reconnaissance d'un droit partiel aux prestations de chômage pour certaines catégories de sans-emploi à la suite de l'adoption de la *Loi sur l'assurance-chômage* en 1940.

3 SOUS
LA VIE OUVRIERE
PROLETAIRES DE TOUTES LES PAYS, UNISSEZ VOUS!

VOL. I JUN. 1937 NO. 2

SECOURS DE FAMINE A QUEBEC

BENNETT DONNE 3 SOUS PAR JOUR AUX CHOMEURS. DES MILLIONS AUX AMIS

Un décret des calculateurs dévastateurs a été donné à la Chambre des Communes, un arrêté à la commission sur

LES CHOMEURS DE CALGARY RECOIVENT TROIS FOIS PLUS!

GREVE VICTORIEUSE

Calgary, 21 mai...Le mois plus de famine...par toute la province...les moins malades...les plus pauvres...sont dans cette ville...malades d'étreinte d'étreinte.

Montreal, le 25 Juin, 1937. CLARTE 5

Les Ouvriers Nous Ecrivent . . .

Six Cents Sans-Travail manifestent à Québec

Persécutions mesquines dans l'Acier

LES CHOMEURS DE CREMAZIE LANCENT UNE CAMPAGNE D'ORGANISATION

Il convient de élécher l'Association des chômeurs de Crémazie pour priver une partie native aux débats et aux réunions publiques de l'Association. Chacun

Quebec — Un groupe de six cents chômeurs de Crémazie ont été élus à une réunion hier après-midi, d'envahir l'Hôtel de Ville pour protester auprès du maire J. E. Gregoire contre la radiation des listes de chômeurs de la ville. Les chômeurs de Crémazie, par suite de l'application de la nouvelle loi concernant la distribution des allocations aux sans-travail.

En 1918, la fin de la guerre est marquée par un bref ralentissement économique occasionné par la fermeture des usines de munitions et la reconversion à l'économie de paix, ce qui engendre une augmentation soudaine du chômage. Le nombre des chômeurs est aussi gonflé par le retour des soldats du front qui doivent se reconvertir à la vie civile. Après une brève reprise économique, une dépression s'installe de 1921 à 1925. Les années d'après-guerre sont aussi marquées par une vague de conflits sociaux et de travail sans précédent que les historiennes et les historiens ont baptisé la Révolte ouvrière (1917-1925).

Dans cette conjoncture, les sans-emploi, dont de nombreux vétérans, descendent dans les rues des principales villes du pays. À Montréal, des mouvements de contestations ont lieu de 1919 à 1925. C'est dans ce contexte que se forment les premières organisations de sans-travail au Québec : le Comité des sans-travail (1919), la Montreal Ex-service Men's Unemployment Association (1920-1921), la Ligue des sans-travail (1922) et l'Association des ouvriers sans travail de Montréal (1922-1925), qui s'affilient à la première organisation pancanadienne de sans-emploi, le Conseil national des sans-travail/National Committee of Unemployed Workers. Celles-ci sont animées par des socialistes de divers horizons, dont plusieurs formeront le noyau montréalais de deux

nouveaux acteurs du mouvement ouvrier qui voient le jour au cours de cette période: le Parti communiste du Canada et la One Big Union. Outre de grandes assemblées publiques, les manifestations de rue et l'envoi de délégations auprès des différents gouvernements, les sans-travail ont également recours à l'occupation de l'hôtel de ville, à la perturbation des chantiers de travaux publics, en plus d'organiser des raids dans les restaurants afin de se nourrir gratuitement. En plus de dénoncer de nouveau les solutions charitables proposées par les autorités, les protestataires exigent plus d'embauches sur les chantiers de travaux publics ou, à défaut, le versement d'une indemnité de chômage en argent en fonction de l'état matrimonial et du nombre de dépendants à charge des chômeurs. Cette dernière revendication marque une étape importante. Désormais, les sans-emploi estiment que leur état de chômage est indépendant de leur volonté et qu'il est donc de la responsabilité de l'État et de la société de leur procurer les ressources nécessaires afin qu'ils puissent assurer leurs besoins fondamentaux et ceux de leur famille comme pouvoir se nourrir, se loger ou se vêtir. C'est également en réponse aux pressions exercées par les sans-emploi dans les années suivant la Première Guerre mondiale que s'amorce le débat entourant l'assurance-chômage, ainsi que la responsabilité du gouvernement fédéral en la matière. Cependant, avec la

reprise économique de la deuxième moitié des années 1920, cette conversation perd de son élan.

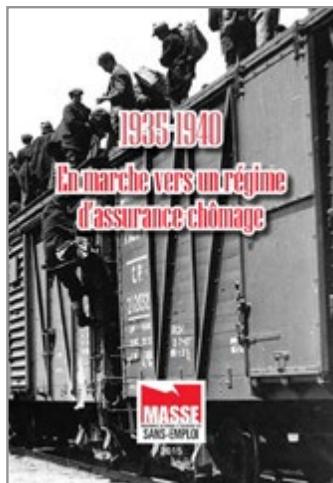
L'enjeu du chômage revient en force durant les années 1930. En effet, la Grande Dépression annonce une crise de l'emploi sans précédent au Canada. Au début de la décennie, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux considèrent toujours que l'administration de la pauvreté, donc du chômage, est avant tout une responsabilité des municipalités. Néanmoins, compte tenu de l'ampleur de la situation, Ottawa met en place une série de programmes qui doivent être financés par les trois paliers gouvernementaux, mais administrés par les villes. Ces mesures d'aide au chômage ne sont cependant pas considérées comme une forme embryonnaire de droit social. Elles sont plutôt allouées de façon discrétionnaire par les fonctionnaires et enquêteurs municipaux ou par les institutions de charité recrutées

pour les distribuer. Elles ne sont pas non plus uniformes d'une municipalité à l'autre, et certaines refusent même d'y avoir recours. De plus, elles s'inscrivent dans la pensée libérale du XIX^e siècle où l'assistance à la



pauvreté n'a pas pour objectif de sortir les individus de l'insécurité financière, mais plutôt pour les décourager d'y recourir. Ainsi, l'aide accordée doit être de loin inférieure aux pires conditions que l'on retrouve sur le marché de l'emploi afin de renforcer l'éthique du travail chez les ouvriers, alors que ceux-ci sont encore largement considérés comme responsables de leur situation de chômage. Conséquemment, les secours accordés aux sans-emploi et à leur famille sont de loin insuffisants afin de leur permettre de subvenir décemment à leurs besoins fondamentaux. C'est logique continue de prévaloir aujourd'hui.

C'est dans ce contexte qu'émerge le plus grand mouvement de mobilisation de sans-travail de l'histoire canadienne et québécoise. En effet, rares sont les régions ou les villes industrielles du pays et de la province qui ne sont pas le théâtre de manifestations à un moment ou un autre de la décennie. Pour leur part, les protestataires revendiquent des secours leur permettant de vivre décemment, la fin de la discrimination entre les chômeurs mariés et célibataires, des



biens et des services gratuits, des secours sans contre-partie de travail, des travaux de chômage payés aux taux syndicaux, le respect des libertés civiles, l'abolition des camps de travail pour chômeurs célibataires, de meilleures conditions dans les refuges municipaux, etc., mais surtout, l'instauration d'une assurance-chômage à caractère non contributif (c'est-à-dire, financé uniquement par l'État). Compte tenu du pouvoir central des municipalités dans l'administration des secours au chômage, même si le mouvement s'inscrit dans un contexte pancanadien, avec notamment la Marche sur Ottawa de 1935 ou la création de la National Unemployed Association, qui deviendra par la suite la National Unemployed Workers Association, il demeure avant tout local. Afin de se faire entendre par les autorités, les sans-emploi s'appuient sur un répertoire d'action collective de plus en plus diversifié, en fonction de la réponse des autorités: pétitions, délégations devant les autorités, assemblées, grands rassemblements extérieurs, manifestations de rue, grèves sur les chantiers publics, actions pour empêcher les évictions, occupations de bâtiments, perturbations de réunions de conseils municipaux, expropriations de biens et de nourriture et émeutes. Bien que certaines de ces manifestations puissent être spontanées, elles se font cependant de plus en plus dans un cadre organisé. Par exemple, au Québec, de nombreuses associations de sans-emploi sont fondées au cours de cette

période. Certaines sont dans le giron du Parti communiste, alors que d'autres sont indépendantes, catholiques ou conservatrices. Malgré les divergences idéologiques et organisationnelles, elles partagent néanmoins un discours commun rejetant la charité, demandant une action plus substantielle de l'État pour endiguer les effets du chômage. Elles revendentiquent aussi des secours plus conséquents, ou encore une assurance-chômage. Certaines, comme l'Association humanitaire, offrent même un service d'aide et de représentation individuelle parajuridique qui s'apparente au travail effectué maintenant par les groupes membres du MASSE.

Bien que les sans-emploi n'obtiennent pas souvent gain de cause face aux autorités, celles-ci optant la plupart du temps pour la répression dans une période fortement marquée par l'anticommunisme, la pression exercée sur les administrations municipales au Québec, comme partout au Canada, est déterminante pour la reconnaissance sociale des sans-travail et de leurs droits. Elles forcent alors différents acteurs politiques et économiques à faire pression sur Ottawa afin que le gouvernement fédéral assume de façon définitive son rôle dans la régulation du chômage. Prenant acte que les mesures d'assistance de la Grande Dépression sont inefficaces, il doit reconnaître son entière responsabilité en la matière. L'adoption de la *Loi sur l'assurance-chômage* en 1940

permet du même coup de résoudre plusieurs problèmes de l'État canadien. Premièrement, elle permet d'assainir les finances publiques des municipalités et des provinces dont plusieurs sont en faillite, conséquence entre autres des dépenses astronomiques occasionnées par les secours au chômage. Deuxièmement, centraliser les politiques relatives au chômage permet de court-circuiter les mouvements de sans-travail locaux qui parviennent parfois à soutirer des gains substantiels à la suite de leurs protestations contre les pouvoirs municipaux. Troisièmement, l'uniformisation des prestations et des critères d'admissibilité à l'échelle pancanadienne permet de pérenniser l'idée d'une aide au chômage de loin inférieure aux salaires les plus bas, principe mis à mal dans certaines localités par le rapport de force exercé par les sans-emploi. Quatrièmement, en instaurant un régime d'assurance-chômage à caractère contributif, c'est-à-dire basé sur les cotisations des travailleuses et des travailleurs, à l'encontre de ce qui est revendiqué par le mouvement des sans-travail de l'époque, le gouvernement fédéral maintient non seulement en partie l'idée de la responsabilité de l'individu à l'égard de sa situation de chômage, mais dégage du même coup les provinces et les municipalités de leurs responsabilités financières. L'idée d'une assurance basée sur la contribution financière ouvrière gagne à la fois l'appui de certains milieux patronaux et syndicaux, diminuant ainsi

la pression politique entourant l'enjeu du chômage au Canada. En définitive, le régime d'assurance-chômage canadien représente un compromis entre la vision d'une forme de sécurité sociale promue par le mouvement ouvrier et la vision actuarielle prônée par les milieux patronaux. La reconnaissance d'un droit pour les sans-emploi s'accompagne donc de contraintes relatives au marché du travail. Finalement, l'adoption de la *Loi sur l'assurance-chômage* est considérée comme le meilleur remède afin de maintenir la paix sociale à long terme et d'ainsi éviter la reprise de troubles sociaux à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, qui en est à ses débuts, comme ce fut le cas au lendemain de la Première Guerre mondiale. Bien que représentant une avancée importante pour les droits des chômeuses et des chômeurs, la première mouture de cette législation offre un accès pour le moins limité aux prestations de chômage. Environ seulement 40 % des sans-emploi y ont droit, notamment parce que les travailleuses et travailleurs saisonniers en sont exclus.

DE LA FIN DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE AUX ANNÉES 1970

Pour répondre à l'agitation sociale et aux turbulences économiques survenues durant l'entre-deux-guerres,

ainsi qu'au tout nouveau contexte de la Guerre froide, le Canada, à l'instar de l'ensemble du monde occidental, entre dans la période du compromis d'après-guerre. Cette période se caractérise par l'adoption de politiques économiques keynésiennes et le développement de l'État-providence. Ce processus est soutenu par l'indexation des salaires en fonction de la productivité, l'accroissement des protections juridiques et sociales, l'extension du droit dans les sphères économiques et sociales, la reconnaissance syndicale, le droit à la négociation collective, etc. Ces mesures permettent ainsi l'intégration graduelle de la classe ouvrière à la société de consommation qui est en plein développement.

Au Canada, une des pièces maîtresses de ce compromis est l'assurance-chômage. C'est donc au cours de la période de prospérité économique relative des trente glorieuses que le régime connaît une importante expansion. Une première réforme qui étend la protection à plusieurs catégories de travailleuses et de travailleurs, dont ceux œuvrant dans les industries saisonnières, est adoptée en 1955. Elle fait passer le taux de couverture à 75 % de la population active. Quant à elle, la réforme de 1971 rend l'accessibilité à des prestations de chômage quasi universelles en couvrant 96 % de la main-d'œuvre active, notamment en allégeant les critères d'admissibilité. Elle s'accompagne aussi d'une augmentation

substantielle du taux de prestation et inaugure des prestations spéciales pour cause de maladie ou de maternité.

Malgré la conquête de l'assurance-chômage, l'absence de travail hante toujours la classe ouvrière québécoise et canadienne. Cependant, on en sait très peu du mouvement des sans-emploi de cette période. Quelques indices démontrent néanmoins que les chômeuses et les chômeurs restent mobilisés et continuent de revendiquer afin d'améliorer leur situation. Par exemple, à la fin des années 1940, il existe une association qui défend leurs droits à Montréal et qui se nomme le Conseil des chômeurs de Montréal. Les syndicats vont également exhorter les gouvernements à adopter des politiques de plein emploi et revendiquer des améliorations au régime d'assurance-chômage. Le manque de travail chez les jeunes s'avère particulièrement élevé durant les années 1950. À cet égard, en 1958, la Jeunesse ouvrière chrétienne forme une association de jeunes chômeurs qui regroupe des comités locaux un peu partout au Québec. Celle-ci revendique un meilleur accès à l'éducation pour les plus de 16 ans, des services de placement dédiés aux jeunes et un centre de recherche qui se pencherait spécifiquement sur les problèmes de chômage de la jeunesse québécoise.

Au cours des années 1960, les sans-emploi québécois et canadiens vont continuer à manifester pour des politiques de plein emploi, des améliorations à l'assurance-chômage, de meilleurs services de formation pour les chômeurs, des politiques économiques protectionnistes pour préserver les emplois, ainsi que la nationalisation des compagnies américaines afin de mieux contrôler le marché du travail. Par exemple, en 1965, le Comité des chômeurs, qui a des antennes dans plusieurs quartiers ouvriers de Montréal, est fondé par des sans-emploi et des syndicalistes. Il édite le journal *La voix des chômeurs* qui publie des textes à saveur nationaliste et anticapitaliste. La publication expose le programme de l'organisation qui demande la fin des heures supplémentaires, l'interdiction du double emploi, la hausse importante du salaire minimum, un meilleur accès à l'éducation, une surveillance accrue des entreprises privées, la nationalisation de certains secteurs de l'économie et que le gouvernement du Québec adopte des politiques de planification économique, le tout afin de favoriser le plein emploi et mettre fin au chômage. En 1967, de jeunes chômeurs entreprennent une grève de la faim pour protester contre le chômage au Québec dans le cadre de l'Opération Alarme.

Les années 1970 voient l'émergence de nombreuses organisations de défense de droits et d'éducation populaire militant sur divers enjeux sociaux. C'est aussi dans

cette période qu'apparaissent les premiers groupes de chômeuses et de chômeurs québécois qui sont à l'origine de son mouvement contemporain. La Maison du chômeur (1970-1971) voit le jour dans le quartier Saint-Henri à Montréal. Son modèle s'étend par la suite à une dizaine de municipalités québécoises, dont Hull, Rimouski, Québec, Trois-Rivières et Jonquière. Le fonctionnement de ces maisons est informel. Les chômeuses et les chômeurs y autogèrent leur chômage à travers une coopérative de production. On y offre également des services juridiques pour les sans-emploi aux prises avec des problèmes avec l'assurance-chômage ou le bien-être social. Lors de la fin de cette expérience, plusieurs acteurs de la Maison du chômeur de Montréal s'investissent dans le Local populaire (1972-1974), également situé dans le sud-ouest de la métropole. Son action est basée sur l'aide individuelle aux chômeuses et aux chômeurs, l'éducation populaire et l'action directe, notamment par l'occupation des bureaux de chômage afin que les prestataires obtiennent leur chèque. C'est à la suite d'une scission de ce groupe qu'est fondé le Mouvement Action-Chômage de Montréal en 1974. D'autres groupes locaux de chômeurs et de chômeuses sont également fondés dans plusieurs villes et régions du Québec au cours de cette période. Pour ces groupes, le chômage est indissociable du capitalisme et l'assurance-chômage n'est qu'une béquille permettant de soutenir le système

économique en place. Leur premier objectif est de regrouper les victimes du chômage sur des bases démocratiques et solidaires afin de travailler collectivement aux transformations sociales nécessaires à la défense des intérêts de la classe ouvrière. Leur deuxième est de défendre leurs intérêts immédiats, qu'ils soient collectifs ou individuels, vis-à-vis de la Commission de l'assurance-chômage. Voulant passer à l'offensive, ces organisations vont cependant devoir rapidement se mettre en mode défensif devant les réformes de l'assurance-chômage qui marquent la deuxième moitié de la décennie. Celles-ci annoncent les premiers reculs pour les droits des chômeuses et des chômeurs. En effet, à la fin de la décennie, le gouvernement fédéral resserre les critères d'admissibilité faisant en sorte qu'il faut accumuler plus de semaines pour être admissible aux prestations de chômage et que celui-ci n'est plus uniforme au Canada, mais dépend du taux de chômage régional. Également, l'État commence à utiliser des sommes de la caisse d'assurance-chômage pour financer des mesures de formation, ce qui annonce le début de son détournement. C'est dans le contexte de l'opposition à ces réformes qu'est fondée en 1979 la Fédération des groupes de chômeurs et chômeuses du Québec. Celle-ci connaît une scission dans les mois suivants à propos de divergences politiques, ce qui mène à la fondation du Regroupement des chômeurs et chômeuses du Québec (RCCQ).

LES ANNÉES 1980 ET 1990

Le début des années 1980 annonce la remise en question de l'État-providence et le déploiement des premières politiques néolibérales, tant à l'échelle provinciale que fédérale. Celles-ci vont se multiplier au cours des années 1990. Bien que l'assurance-chômage ne connaisse pas de modifications substantielles entre 1980 et 1988, l'adoption de politiques libre-échangistes à compter de 1989 a des effets dévastateurs sur le régime canadien et par conséquent sur les droits des chômeuses et des chômeurs. Dans cette nouvelle conjoncture, le mouvement des sans-emploi tente de préserver les acquis et de limiter les dommages.

Dans les années 1980, plusieurs groupes membres du MASSE sont fondés, au moment où se structure le mouvement communautaire québécois contemporain. Alors que les différents mouvements sociaux sont confrontés à la montée en puissance de l'individualisme et de l'idéologie néolibérale, deux grandes stratégies d'action vont s'affronter. La première, qui estime que la politique de confrontation des années 1970 s'avère inadaptée à la nouvelle conjoncture et qu'en conséquence une approche axée sur la concertation et le dialogue social est plus adaptée à limiter les reculs sociaux. Et la deuxième, qui croit toujours que la rue

et l'action directe sont plus à même de maintenir le rapport de force nécessaire à les empêcher. Ces débats vont se refléter de manière un peu moins polarisée au sein du RCCQ, qui est alors le seul regroupement de groupes de chômeuses et de chômeurs au Québec. Ils mènent néanmoins à une scission en 1990. De celle-ci

LE *Contre la réforme des programmes sociaux* 12, ON MARCHE, MAIS LE 13... **FAUT CONTINUER !**

Axworthy

Nous sommes tous et toutes ici pour s'opposer à la réforme des programmes sociaux, comme il y a deux ans. Le 7 février 1993, nous étions 50,000 à dire la même chose dans une manifestation malheureusement sans lendemain.

Cela ne doit pas se reproduire! A partir d'aujourd'hui, il nous faut prendre appui sur cette importante mobilisation pour organiser une vraie riposte à l'État et à ses politiques d'appauvrissement.

Une vraie riposte, c'est une riposte autonome qui ne fait confiance, ni aux partis, ni aux politiciens et aux politiciennes. C'est une riposte qui mise sur la mobilisation sociale pour faire échec à notre pauvreté grandissante. Pas besoin d'être devin pour connaître notre avenir. Aujourd'hui la réforme Axworthy et le budget Martin; demain ce sera la réforme Parizeau et le budget Le Hir. C'est du pain ou même, des coupures encore des coupures. C'est comme les promesses toujours trahies, ainsi la ministre péquiste Blackburn qui vient de confirmer l'intention de son gouvernement de maintenir l'odieu loi 37 et ses boubou-

macoules! Ne laissons pas notre présence ici servir de monnaie d'échange dans une partie douteuse déterminant quelle «juridiction» aura le monopole de décider de nos malheurs.

Plus que du lobby, plus que des alliances et de la concertation, les mois à venir exigent un véritable exercice de solidarité. Travailleuses et travailleurs organisés et ou non, sans-emploi, étudiants et étudiantes clairement pourvoir et accentuer une mobilisation populaire contre toutes les réformes, contre tous les empiétements à nos conditions de vie. Aucun moyen de lutte ne doit être écarté, incluant la perspective d'une grève générale sociale. Ce n'est qu'alors que nous arriverons à faire reculer Axworthy, Martin et tout le reste du Club des gens riches et célèbres qui viennent qu'à leur succéder.

C'est dans cette optique que les membres du Regroupement des chômeuses et chômeurs marchent à vos côtés... Syndicats, groupes populaires, individus-e-s: contribuez à notre fonds de lutte en faisant parvenir vos dons à:

REGROUPEMENT DES CHÔMEUSES ET CHÔMEURS DU QUÉBEC

4190 NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL, QUÉBEC, H4C 1J4

Comité Chômage
Sud-Ouest de Montréal
933-5915

Comité des Sans-Emploi
Montréal-Centre
516-7091

Comité Chômage
de l'Est de Montréal
521-3283

Comité Chômage
du Haut-Richelieu
359-5816

Regroupement des Chômeuses
et Chômeurs de Sherbrooke
743-7822

Mouvement des Chômeuses
et Chômeurs de l'Estrie
(819) 566-5811

naît l'Association des Mouvements Action-Chômage en 1993. Sans pour autant rejeter la mobilisation collective, celle-ci opte en priorité sur le service individuel: le partage d'informations et de l'expertise juridique de ses membres pour assurer la défense des droits des prestataires devant la Commission de l'assurance-chômage. L'existence de deux regroupements provinciaux de chômeuses et de chômeurs a alors des conséquences à plusieurs niveaux: sur leur financement respectif, sur l'absence d'une permanence nationale dans les deux cas, sur l'assistance limitée aux groupes locaux, sur la difficulté de parler d'une même voix avec les syndicats, etc. Également, dans le sillage de la Réforme Axworthy de 1994 et de la réforme de l'assurance-chômage qui en découle, cette division rend plus difficile l'organisation d'un front uni pour s'y opposer. L'abrogation de la *Loi sur l'assurance-chômage* par la *Loi sur l'assurance-emploi* qui entre en vigueur en 1996 a des conséquences dramatiques pour les travailleuses et les travailleurs au Canada, effets qui se font toujours ressentir aujourd'hui. Malgré tout, la deuxième moitié des années 1990 annonce une restructuration du mouvement des chômeuses et des chômeurs au Québec.

2. LA FONDATION DU MASSE

Les années 1990 annoncent une série de reculs majeurs pour les droits des chômeuses et des chômeurs. Non seulement l'État se retire du financement de la caisse d'assurance-chômage en 1990, mais il met également en vigueur des mesures qui restreignent de plus en plus l'accès aux prestations, notamment en rendant inadmissibles les personnes qui quittent leur emploi de façon injustifiée ou qui sont congédiées pour une «inconduite», au cours de la même année. Il réduit également le taux de prestations et réduit le nombre de semaines payable en 1993, faisant en sorte que les prestataires s'appauvrisse ou sont forcés de se trouver un emploi, parfois à des conditions moins avantageuses que leur précédent, plus rapidement. Le moment décisif survient cependant en 1996 alors que la *Loi sur l'assurance-chômage* est abrogée par celle de l'assurance-emploi. Dès lors, ce sont les travailleuses et les travailleurs les plus précaires qui se retrouvent exclus des prestations de chômage.

Ce changement de nom n'est pas anodin, car il annonce la volonté gouvernementale du changement de vocation du régime. En effet, depuis la création du programme d'assurance-chômage en 1940, son objectif était de protéger les travailleuses et les travailleurs à la suite de la perte d'un emploi. Avec la *Loi sur l'assurance-emploi*, il devient essentiellement un programme de régulation

des marchés régionaux canadiens du travail, par des critères différenciés d'admissibilité et des programmes adaptés de formation de la main-d'œuvre. L'objectif étant de rendre plus facile la requalification des travailleuses et des travailleurs vis-à-vis des impératifs de flexibilité qu'exige une économie de plus en plus mondialisée. Dans ce contexte, depuis 1996, à l'exception des régions canadiennes où le travail saisonnier domine, le taux de couverture est considérablement réduit, pouvant être du quart ou du cinquième de la population active dans certains grands centres industriels où seulement une minorité de travailleuses et de travailleurs peut espérer se qualifier à des prestations de chômage à la suite de la perte d'un emploi.

Lors de l'annonce de la réforme de 1996, le Regroupement des chômeuses et chômeurs du Québec et l'Association des Mouvements Action-Chômage du Québec sont tous les deux sur le respirateur artificiel. Dans ce contexte, le mouvement des chômeuses et chômeurs québécois s'avère incapable d'organiser une riposte conséquente à l'échelle nationale pour s'y opposer. Tentant de tirer les leçons de cet échec, le Comité Chômage du Haut-Richelieu, le Comité Chômage du sud-ouest de Montréal, Mouvement Action-Chômage de Montréal, le Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie, le Regroupement des chômeurs et chômeuses de

Rouyn-Noranda et le Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi-Témiscamingue se rencontrent en décembre 1997. Dressant un bilan des difficultés rencontrées par les regroupements nationaux antérieurs, les personnes déléguées estiment qu'une nouvelle initiative en ce sens doit se structurer autour des similitudes et des désirs communs partagés par ses membres. Notamment en prenant acte que les groupes ont des réalités locales et régionales propres, qu'il existe une contradiction permanente entre le service individuel et l'action collective qui traverse le mouvement des chômeuses et chômeurs québécois depuis les années 1980 et que le non-respect de la diversité au sein de celui-ci a toujours mené à l'explosion des structures nationales. Quant à son action, le prochain regroupement québécois doit permettre notamment l'échange d'informations entre les membres, répondre à leurs besoins de formation à propos de la législation du chômage, mettre en commun l'expertise et les services locaux offerts, représenter les groupes locaux face au gouvernement et finalement, aider à structurer une réponse plus effective aux reculs des droits des chômeuses et des chômeurs. C'est à la suite de ces discussions initiales qu'est fondé en juin 1998 le Réseau national des sans-emploi (RNSE) auquel se joignent les 13 groupes suivants: le Comité chômage de l'est de Montréal, le Comité chômage du Haut-Richelieu, le Comité chômage du sud-ouest de

Montréal, le Mouvement Action-Chômage de Longueuil, le Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie, le Mouvement Action-Chômage de Québec, le Regroupement des chômeurs et chômeuses de Rouyn-Noranda, le Mouvement Action-Chômage de Montréal, le Regroupement des chômeurs et chômeuses de Sorel, le Mouvement Action-Chômage de Saint-Hyacinthe, le Regroupement des sans-emploi de Plessisville, le Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi-Témiscamingue et le Mouvement Action-Chômage de Chandler.

En 1998-1999, le RNSE mène sa première campagne intitulée *L'assurance-chômage sous enquête!* Une conférence de presse pour présenter publiquement le rapport d'enquête produit par le regroupement est organisée le 15 octobre 1998 et est suivie d'une opération d'affichage. L'objectif est de dénoncer le gouvernement fédéral et les effets de la réforme de 1996 sur les chômeuses et chômeurs. Cette campagne vise à faire la promotion du nouveau RNSE et de recruter de nouveaux groupes membres, tisser des liens avec l'opposition à Ottawa, plus précisément le Bloc québécois, mais également avec le mouvement syndical et les groupes de personnes assistées sociales. Dans la foulée, le Regroupement des sans-emploi de la MRC de l'Érable, le Comité chômage de l'ADDS – Thetford Mines, Action-Chômage Kamouraska et le MAC de l'Outaouais adhèrent à l'organisation.

L'AN 1 DU MASSE

C'est lors de l'assemblée annuelle du 9 avril 1999 que le RNSE adopte un nouveau nom et que le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) est fondé. Le nouveau regroupement est officiellement incorporé le 6 mai suivant. Lors de la fondation, les membres adoptent une première ébauche de plateforme de revendications à être discutée et débattue dans les groupes. Ils manifestent également la volonté d'embaucher une permanence nationale, mais le constat est que les ressources financières ne le permettent pas pour l'instant. Un premier comité de coordination, composé de trois personnes, est également élu, ainsi que le premier plan d'action annuel de l'organisation.

Le 6 novembre 1999 à Montréal, 800 personnes, la majorité provenant de l'extérieur de la ville, manifestent au centre-ville et se rassemblent au Medley sur la rue Saint-Denis. L'objectif de cette journée de protestation est de dénoncer la réduction de l'admissibilité aux prestations de chômage depuis la réforme de 1996 et de revendiquer un régime d'assurance-chômage digne de ce nom et qu'il soit d'accès universel. La grande assemblée publique est animée par la comédienne Pauline Martin et le comédien Jean-Guy Bouchard. Parmi les personnalités publiques qui y participent, on retrouve également le comédien Luc

Picard, le professeur de l'UQAM Léo-Paul Lauzon, ainsi que les syndicalistes Michel Chartrand et Madeleine Parent. Cette première action d'envergure organisée par le MASSE est un succès. Cependant, il s'agit du seul élément du plan d'action qui se concrétise. Néanmoins, cette première année d'activité témoigne de la nécessité d'un regroupement national des chômeuses et des chômeurs et que malgré les défis qui s'annoncent, le MASSE est désormais là pour durer.

**De partout
au Québec** les chômeurs se dirigent vers
**l'Assemblée publique
des Sans-emploi**
le 6 novembre 1999

Non c'est assez ! Nous exigeons
un véritable régime d'assurance-chômage,
juste et d'accès universel

À compter de 13h au Medley 1170 rue Saint-Denis, Montréal, métro Berri-UQAM
Avec plusieurs invités : Madeleine Parent, Michel Chartrand, Léo-Paul Lauzon,
Raymond Lévesque et plusieurs autres.
L'assemblée sera suivie d'un spectacle.

► ENTRÉE LIBRE

Organisée par le **MASSE**
(Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi - réseau québécois)

INFOS: (514) 933-0101
Transport disponible. Informez-vous auprès du groupe de votre région.

3. LE MASSE ET LE VOL DE LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE (2000-2005)

Les premières années du MASSE sont consacrées à sa consolidation, ainsi qu'à la définition de ses orientations. Elles sont aussi marquées par certaines dissensions qui aboutissent à une scission en 2005, alors que deux visions s'affrontent quant au rôle du regroupement, de son action et des alliances qu'il doit tisser. Malgré ces défis, c'est au cours de cette période que l'organisation commence à s'affirmer dans le paysage québécois des regroupements nationaux de défense de droits.

Au niveau de l'assurance-chômage, contrairement aux années 1990, les premières années de la décennie 2000 n'annoncent pas de changements substantiels au programme. Cependant, elles sont marquées par une intensification du détournement des fonds de l'assurance-chômage par le gouvernement fédéral.

Dans ce contexte, le MASSE centre son action pour dénoncer le Vol de la Caisse et pour revendiquer un régime d'assurance-chômage plus généreux et d'accès universel. Le détournement de la Caisse s'amorce en 1990 alors



que le gouvernement fédéral se retire du financement du régime d'assurance-chômage et met en place des mesures actives à l'emploi financées à même les fonds du programme. Ces programmes de formation sont en réalité des mesures visant à permettre aux travailleuses et travailleurs de s'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail occasionnées par les politiques de libre-échange. Compte tenu des conséquences de la réforme de 1996, ce sont désormais environ 40 % des personnes qui cotisent à l'assurance-chômage qui ont dorénavant droit de recevoir des prestations lors d'une perte d'emploi. Cette réduction drastique de l'admissibilité a pour conséquence que la caisse d'assurance-chômage dégage d'importants surplus qui avoisinent 60 milliards de dollars en 2009. Dans la foulée, le gouvernement fédéral pige sans scrupule dans celle-ci afin de financer des dépenses autres, malgré le fait que dès l'instauration du régime en 1940, la loi détermine que les cotisations du régime ne doivent servir qu'au versement des prestations de chômage. Ainsi, au début du XXI^e siècle, dans un contexte de lutte au déficit, Ottawa se sert de la Caisse d'assurance-chômage afin de financer des programmes et d'éponger la dette, plutôt que de verser des prestations d'assurance-chômage. Pour s'opposer à ce vol, des syndicats, appuyés par le mouvement des chômeuses et des chômeurs, entament des procédures légales pour y mettre fin. Malheureusement,

cette procédure se conclut par un échec en 2008, alors que la Cour suprême donne raison au gouvernement fédéral. Dans la foulée, pour régler cet épineux problème politique, l'État crée l'Office de financement de l'assurance-emploi, manœuvre qui fait en sorte que se volatilise le surplus de la Caisse.

CONSTRUIRE LE MASSE

Constatant que l'assemblée publique de novembre 1999 n'a pas mené à une réelle campagne de mobilisation, l'année 2000-2001 est avant tout consacrée à la rétrospection et à la recherche de pistes de solution permettant de dynamiser l'action et la vie du regroupement. Le MAC de Longueuil quitte le MASSE, mais L.A.S.T.U.S.E. du Saguenay et le MAC de Trois-Rivières rejoignent les rangs des membres qui totalisent désormais 20 groupes. À la suite d'un camp de réflexion tenu en mai 2000, il est convenu de concentrer les efforts de l'organisation à réaliser les éléments suivants : entreprendre une tournée des groupes membres afin de les consulter sur leur rôle au sein du MASSE et sur leurs attentes envers celui-ci; travailler à la création d'alliances avec le Syndicat de l'emploi et de l'immigration qui représente les agentes et agents travaillant à l'assurance-chômage, ainsi qu'avec des groupes de sans-emploi à l'extérieur du Québec;

appuyer les procédures judiciaires de la CSN au sujet de l'anticonstitutionnalité de l'usage des fonds de la Caisse d'assurance-chômage par Ottawa. Cette année d'activité est également consacrée à faire valoir les revendications du MASSE dans l'espace public: un seul critère d'admissibilité de 350 heures; une période de prestations minimale de 35 semaines; un taux de prestations de 60 %.

En novembre 2000, au moment où la campagne électorale fédérale arrive dans sa dernière étape, le MASSE lance une campagne contre le détournement de la caisse d'assurance-chômage par le gouvernement libéral de Jean Chrétien. Le 1^{er} novembre, des chômeuses et des chômeurs occupent symboliquement des bureaux de chômage dans quelques villes du Québec. Les groupes membres s'activent également à faire signer une lettre d'engagement auprès d'une cinquantaine de candidates et de candidats aux élections fédérales. Celle-ci stipule qu'elles et ils s'engagent à abroger la réforme de 1996 et à appuyer les trois revendications du MASSE. Finalement, le regroupement paye une publicité faisant la promotion de sa campagne et de ses revendications dans l'édition du 18 novembre du journal *Le Devoir*.

L'année 2001-2002 est consacrée à la consultation des groupes membres afin de poursuivre la réflexion sur le rôle du MASSE en tant que regroupement national.

Lors de son camp de formation du mois de mai 2001, il en ressort unanimement que l'organisation souffre d'un manque de cohésion qui nuit grandement à sa consolidation. Notamment à cause d'une vie démocratique déficiente, alors que plusieurs groupes ne participent pas ou peu aux activités et aux instances. Mais également parce que les organisations membres ne partagent pas une conception similaire de l'autonomie et d'avec quels acteurs devraient se bâtir les alliances.

Lors de la tournée des membres, les causes du manque d'affinités au sein du MASSE et ses problèmes de développement se précisent. Tout d'abord, possédant peu de ressources financières, les groupes reposent souvent sur leur permanence qui dans bien des cas se limite à une personne. Il est également difficile de recruter assez de

du 12 au 18 juin 2005...

**ON MARCHE POUR
L'ASSURANCE-CHÔMAGE**

Pour un régime d'accès universel, nous exigeons :

- Un seul critère d'admissibilité de 350 heures
- Un plancher minimum de 35 semaines de prestations
- Un taux de prestations d'au moins 60 %
- L'abolition des exclusions totales pour départ volontaire et incohérence

En 1935, le taux de chômage atteint son plus haut niveau au Canada. Les sans-emploi sillonnent le pays à dos de train pour trouver du travail. Le gouvernement met alors sur pied des camps de travail. Ces sans-emploi s'organisent et lancent, le 4 avril 1935, une grève générale dans les camps.

Ils organisent une Marche vers Ottawa pour réclamer, entre autres, un programme d'Assurance-Chômage. Cette Marche sera réprimée dans le sang à Régina, le 1er juillet.

Cette mobilisation, forte de l'appui de la population, mènera au premier programme d'Assurance-Chômage du Canada en 1940.

Soulignons cette année, le 70e anniversaire de cette Marche et luttons afin de conserver ces acquis, si chèrement obtenus.



INFO.:

L'ASSURANCE-CHÔMAGE SOUS ENQUÊTE !

Pettigrew, Martin
et Chrétien au banc
des accusés

□ Le gouvernement canadien, avec la caisse d'assurance-chômage, fait autant d'argent que les banques: 15 milliards de dollars de profits... qui sont détournés de la caisse.

□ Tout le monde cotise à cette assurance mais seulement 40% des travailleurs et travailleuses ont accès à l'assurance-chômage. On exclut les travailleurs saisonniers, les précaires, temps partiel, les «in and out» du travail. C'est ainsi que 75% des jeunes n'ont pas droit à l'assurance-chômage. C'est le genre de résultats obtenus avec la dernière réforme d'assurance-chômage.

□ Alors que toutes les études démontrent que la fraude à l'assurance-chômage est marginale, moins de 1%, le gouvernement criminalise toujours plus les chômeurs et chômeuses en multipliant les moyens de contrôle et d'enquête.

L'assurance-chômage est un droit, pas un privilège!

Les groupes de sans-emploi du Québec exigent un véritable régime universel de protection d'assurance-chômage.

Des groupes de sans-emploi promouvant la défense et la promotion des droits existent partout au Québec. Ils sont regroupés dans le Réseau national des sans-emploi:

Comité Chômage de l'est de Montréal
815, rue St-Michel, Montréal (Qc) H1V 3L6
Tél.: (514) 525-2383

Comité Chômage du Haut-Richelieu
130, Jacques-Cartier nord, St-Jean-sur-Richelieu (Qc) J3B 1G6
Tél.: (450) 357-1162

Comité Chômage sud-ouest de Montréal
819, rue du Couvent, Montréal (Qc)
H4C 1R2
Tél.: (514) 933-9015

Mouvement Action Chômage de Longueuil
1194, rue Marquette, Longueuil (Qc)
J4K 4P6
Tél.: (450) 670-7615

Mouvement Action Chômage de Montréal
6030, rue Droege, Montréal (Qc)
H2S 2T1
Tél.: (514) 271-4099

Mouvement Action Chômage de Saint-Hyacinthe
900, rue St-Antoine, St-Hyacinthe (Qc)
J2S 2C2
Tél.: (450) 778-6023

Mouvement des chômeurs et chômeuses de Sherbrooke
587, rue Laufer, #215, Sherbrooke (Qc)
J1H 4G9
Tél.: (819) 566-5811

Regroupement des chômeurs et chômeuses de Saguenay
330, boul. Fiset, Sorel (Qc) J3P 3R2
Tél.: (450) 743-2522

Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi-Témiscamingue
734, 4e Avenue, Val-d'Or, (Qc) J9P 4P3
Tél.: (819) 822-5511

membres pour siéger au conseil d'administration. Dans ce contexte, le service aux prestataires d'assurance-chômage occupe l'essentiel des activités, laissant très peu de place au travail d'éducation populaire, de sensibilisation aux enjeux entourant le chômage et à la mobilisation en vue de mener une action collective conséquente. Ensuite, bien que les membres expriment majoritairement l'importance de l'action politique coordonnée à l'échelle québécoise, compte tenu de leurs ressources financières limitées, ceux-ci consacrent avant tout leurs énergies dans les coalitions et regroupements locaux et régionaux, laissant par la suite que très peu de ressources et d'énergie pour participer au MASSE. Néanmoins, le point d'achoppement majeur entre les groupes locaux est la question des alliances. Alors que certains estiment que le regroupement doit affirmer davantage son autonomie vis-à-vis des syndicats et des partis politiques, notamment à l'égard du Bloc Québécois, d'autres jugent qu'un plus grand rapprochement est nécessaire. Dans son bilan de la tournée, le Comité de coordination en arrive à la conclusion qu'il est premièrement nécessaire de préciser et de raffiner l'angle du travail organisationnel et politique sur le plan national. Deuxièmement, que l'adoption d'une déclaration de principe à joindre aux statuts et règlements permettrait d'affirmer l'identité propre du MASSE. Finalement, que le regroupement doit trouver incessamment des ressources financières afin

de se doter d'une permanence, mais également qu'il doit faire les représentations nécessaires afin d'assister les membres dans leurs démarches de financement. Dans la foulée, le MASSE se joint au Comité aviseur de l'action communautaire autonome au sein du comité regroupant les groupes de défense de droits.

LES SANS-CHEMISE

Après une année marquée par les questionnements sur son fonctionnement et son rôle, le MASSE connaît d'importants développements en 2002-2003 et commence à s'affirmer en tant que regroupement national. Tout d'abord, l'organisation se dote d'une permanence, ce qui permet d'assurer plus facilement le suivi des dossiers, la communication avec les groupes membres et les organisations alliées, en plus de libérer le Comité de coordination du travail administratif et de gestion, pour que la permanence puisse se consacrer essentiellement aux dossiers politiques. Le MASSE accueille également le MAC Saguenay–Lac-Saint-Jean. Malgré ce nouvel apport, les problèmes de participation persistent et le quorum des assemblées générales est difficilement atteint. Pour répondre à cet enjeu, un statut de groupe contact est créé pour les groupes qui ne veulent pas s'investir dans la vie de l'organisation. Au cours de cette année, le

MASSE adopte également sa déclaration de principes, ce qui lui permet d'affirmer plus clairement son identité, son action et ses objectifs. Il développe aussi des alliances au Québec, en participant notamment au Forum social régional de Québec-Chaudière-Appalaches, à l'extérieur de la province en étant présent à l'assemblée du Réseau de solidarité au Nouveau-Brunswick et au niveau international alors qu'un délégué participe au Forum social mondial 2003. Sur le plan de l'action collective et politique, il se dote d'un plan d'action ambitieux qui se déploie à la fois en appui aux luttes locales des groupes membres, mais également sur le plan national.

Au niveau local, le MASSE apporte notamment son appui à la mobilisation du Comité des mères brimées de leurs congés de maternité et parental (CMBCMP) fondée en janvier 2001 à l'initiative du Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie. Une formalité de la loi empêche alors certaines femmes de pouvoir bénéficier de leurs prestations spéciales, ce qui engendre une discrimina-



tion de leur droit sur la base de leur sexe. Par son action, le MASSE permet à cette lutte d'atteindre une visibilité nationale, notamment en faisant circuler

l'information dans la province, mais également en allant chercher l'appui de centrales syndicales qui sortent publiquement pour dénoncer cette situation au côté du CMBCMP. La pression exercée constraint Ottawa à mettre en place un projet pilote venant corriger cette faille à l'automne 2002. À l'invitation de L.A.S.T.U.S.E. du Saguenay, le MASSE participe également au Caucus populaire et à la manifestation organisée par Solidarité populaire Saguenay-Lac-Saint-Jean le 21 août 2002 à l'occasion du caucus du Parti libéral du Canada qui se tient à Chicoutimi. Le 21 septembre, les groupes membres participent à la manifestation du Comité des sans-chemise de Charlevoix à la Malbaie. Pour l'occasion, plus de 800 personnes bloquent la route 138 pendant 45 minutes et un porte-parole du MASSE y livre un discours invitant à créer des comités de sans-chemise dans les différentes régions de la province.

À l'échelle nationale, la pièce maîtresse du plan d'action est alors de créer des comités de sans-chemise un peu partout au Québec en s'inspirant du travail initié par le MAC de Charlevoix qui a créé une coalition régionale regroupant différents acteurs tels des groupes communautaires, des élus, des partis politiques et des syndicats afin de revendiquer un régime d'assurance-chômage accessible, juste, universel et non discriminatoire, équitable et universel afin de protéger les travailleuses

et les travailleurs qui dépendent de l'économie saisonnière et de dénoncer le vol de la Caisse. Dans la foulée, des Comités de sans-chemise voient le jour en Gaspésie, en Estrie, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à Montréal, à Saint-Hyacinthe, à Val-d'Or et à Sorel-Tracy. En ce qui a trait au financement des groupes communautaires, le MASSE organise un contingent à l'occasion de la manifestation organisée par le Comité aviseur du secrétariat à l'action communautaire autonome le 23 octobre 2002 pour réclamer plus d'argent de Québec afin que les groupes puissent mener à bien leur mission tout en assurant leur autonomie.

En 2003-2004, le MASSE poursuit son travail afin de développer l'expertise de ses membres, notamment en offrant une formation sur la *Loi sur l'assurance-emploi* et sur la représentation des prestataires d'assurance-chômage devant le conseil arbitral. En soutien aux luttes locales, il appuie également la mobilisation de la Coalition des Sans-Chemise de la Haute-Côte-Nord qui dénoncent le «trou noir» subi par les travailleuses et les travailleurs saisonniers qui composent la majorité de la main-d'œuvre locale. Cette situation fait suite au redécoupage des régions administratives par Ottawa en 2000. Elle a alors pour conséquence d'augmenter le nombre d'heures nécessaires pour se qualifier aux prestations de chômage et de diminuer le nombre de semaines de

prestations, faisant en sorte que de nombreux sans-emploi vivent une période d'absence de revenus durant la saison morte avant que le travail recommence dans les industries saisonnières. L'organisation se dote de ses propres locaux et quitte ceux du Comité chômage de Montréal (CCM) pour s'établir dans le quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal. L'année 2003-2004 est aussi marquée par des tensions qui apparaissent au sein du regroupement. Celles-ci font suite à un conflit entre la permanence, les instances du MASSE et le CCM autour du leadership au sein du regroupement et de la coordination nationale des sans-chemise. Ce conflit mène à la démission en bloc du Comité de coordination et de la permanence et annonce une crise qui connaîtra sa résolution l'année suivante.

En ce qui concerne la mobilisation nationale, le MASSE poursuit son travail auprès des coalitions régionales des sans-chemise alors que celles-ci continuent à se former et à s'implanter dans les différentes régions du Québec, lui permettant ainsi de devenir un acteur central de leur coordination nationale. Le MASSE produit tout d'abord un argumentaire intitulé *Les sans-chemise s'organisent* qui sert d'outil d'éducation populaire et de mobilisation. Il est diffusé à des milliers d'exemplaires dans la province. Ce document présente les origines des sans-chemise, ses revendications (un critère unique d'admissibilité de

350 heures, un minimum de 35 semaines de prestations et un taux majoré de prestations à au moins 60 % du salaire), un historique critique du programme d'assurance-chômage, en plus d'expliquer et de dénoncer le détournement de la Caisse d'assurance-chômage. Il permet également de faire la promotion des groupes membres du MASSE et de leurs services. La campagne comprend également l'organisation d'une tournée de douze assemblées publiques à travers la province. Lors de celle-ci interviennent des représentantes et des représentants du MASSE, des grandes centrales syndicales, des syndicats et des groupes communautaires locaux, en plus d'accueillir des porte-parole des *Piqueteros* argentins.

Avec les élections fédérales annoncées pour le 28 juin 2004, le MASSE et les sans-chemise se donnent alors pour objectif de faire de l'assurance-chômage un enjeu incontournable de la campagne électorale. Avec l'appui de la CSN, de la FTQ et de la CSQ, plusieurs actions sont organisées afin de soutenir une campagne publicitaire d'envergure. À travers le Québec, des affiches « électorales » sur lesquelles est inscrit « Qui a volé l'argent des chômeurs ? Moi, je ne vote pas pour ça ! » sont installées par milliers par les coalitions régionales des sans-chemise dans les différentes circonscriptions électorales du Québec. L'opération remporte un large succès.

En effet, pour la première fois depuis des années, cette mobilisation a été investie par différents acteurs des mouvements sociaux. Le travail sur le terrain des groupes de chômeuses et de chômeurs, de groupes communautaires alliés et des syndicats a ainsi permis de remettre l'enjeu du chômage, de l'accessibilité à des prestations, ainsi que le Vol de la caisse au cœur de l'actualité. Malheureusement, il s'agit de victoires morales sur le plan politique, car dans les faits, aucune amélioration au régime d'assurance-chômage n'est adoptée au cours de ces années. En ce qui concerne le détournement de la Caisse, la Cour suprême du Canada sanctionne en 2008, et de nouveau en 2014, l'action du gouvernement fédéral à savoir que celui-ci était en droit d'utiliser ces fonds comme bon lui semble. Pour le MASSE, ceci constitue une aberration. Il estime plutôt que les cotisations doivent seulement servir au versement de prestations de chômage et non à épouser la dette ou à subventionner des mesures d'employabilité. De plus, qu'il est de la responsabilité du gouvernement fédéral de financer de nouveau le régime afin de permettre son amélioration.

CRISE ET SCISSION

La période 2004-2005 est marquée par une crise interne qui se profilait déjà depuis 2003. C'est également à ce moment qu'est adopté le logo du MASSE et que son site internet se dote d'une nouvelle esthétique et est actualisé afin de servir davantage d'outils d'information régulièrement mis à jour. Malgré les dissensions, le Regroupement des chômeurs et chômeuses de l'Abitibi-Témiscamingue, le Mouvement Action chômage de la Haute-Côte-Nord et le Regroupement des Sans-Emploi de Victoriaville rallient l'organisation, tout comme Action populaire Rimouski-Neigette à titre de groupe contact. Plusieurs changements sont également apportés aux statuts et règlements du MASSE afin de stimuler et de faciliter la participation des membres et d'améliorer la gestion des tensions au sein de l'organisation. Ceux-ci stipulent dorénavant que le siège social du regroupement ne peut être dans le même local que celui d'un groupe membre afin d'assurer son indépendance ainsi que celle de la permanence. La plateforme de revendications fait également l'objet de débats quant aux exclusions à l'assurance-chômage notamment dans les cas de départs volontaires ou d'inconduite. La question demeure en suspens, alors que les groupes ne s'entendent pas à savoir si le regroupement devrait revendiquer qu'il n'y ait plus d'exclusions d'aucune sorte, ou plutôt qu'au lieu

d'être « totales » ou de sept à 12 semaines, qu'elles soient ramenées à un maximum d'une à six semaines comme c'était jadis le cas entre 1979 et 1990.

Pour ce qui est de l'action politique et collective, le MASSE admet que le projet de loi C-278 récemment déposé à la Chambre des communes par le Bloc québécois comprend des développements potentiellement positifs pour les chômeuses et les chômeurs. Néanmoins, un certain malaise se fait sentir face à un appui direct à un parti politique. Conséquemment, le regroupement adopte en janvier 2005 la résolution suivante : « La reconnaissance de ces avancées n'est pas un appui, direct ou indirect, au Bloc québécois et le MASSE appuiera toute avancée jugée pertinente à la lumière de ses revendications, indépendamment des groupes ou parties dépositaires ». Malgré le succès indéniable de l'action des sans-chemise à l'occasion de la campagne électorale fédérale de 2004, le MASSE met fin à sa participation à son comité de direction compte tenu de la stagnation de la coalition afin de faire fructifier l'initiative à court et moyen terme. Il est plutôt décidé de dorénavant concentrer les efforts à la création d'une base militante parmi les membres, notamment autour de son tout nouveau projet de loi maison à propos d'une réforme majeure de l'assurance-chômage et de sa mobilisation à venir dans

le cadre du 70^e anniversaire de la Marche sur Ottawa de 1935.

Le MASSE étend aussi sa participation en alliance avec d'autres mouvements sociaux. En octobre 2004, un contingent du MASSE participe aux manifestations pour protester contre le Forum des générations organisé à Saint-Augustin-de-Desmaures par le gouvernement libéral de Jean Charest afin de faire la promotion de son projet néolibéral de réingénierie de l'État. Le mois suivant, il participe au colloque du MÉPACQ, ainsi qu'au Camp des mal-logé·e·s organisé à Gatineau par le FRAPRU et le RCLALQ. En mars 2005, il appuie et participe à la grande manifestation organisée par la CASSÉE dans le cadre de la grève générale étudiante. Quelques jours plus tard, le MASSE est aussi présent lors de la manifestation organisée par une coalition de différentes organisations pour dénoncer le programme politique du Parti conservateur du Canada lors de son congrès tenu à Montréal.

La crise politique qui secoue le MASSE depuis la première rencontre du comité de coordination national des sans-chemise tenue à Saint-Liguori en 2003 arrive à sa résolution en 2005. Elle découle en partie d'un conflit de direction au sein du mouvement entre le Comité chômage de Montréal (CCM), le Comité de coordination du MASSE et sa permanence. Après la démission de

l'ensemble des membres du Comité de coordination et de celle de la permanente, une assemblée générale extra-ordinaire est convoquée en janvier 2004 afin de résoudre le problème. Le président d'assemblée recommande d'établir des procédures et des mandats clairs, de «préciser les rôles et responsabilités» de tous et toutes, de prévoir un partage du leadership égalitaire entre les groupes membres, d'adopter une politique de communications internes claire assortie d'un code d'éthique, et de proposer une définition précise des tâches de la permanence accompagnée d'un contrat de travail². Malgré les efforts consentis, les tensions couvent toujours et atteignent leur sommet lors de l'AGA de mai 2005. Celles-ci font suite aux démarches que mène le CCM au nom du MASSE auprès des centrales syndicales afin de mener une campagne d'affichage et de visibilité similaire à celle de 2004 en vue des prochaines élections fédérales. Elles sont entamées sans consultation préalable des instances et sans égard aux recommandations formulées lors de l'assemblée de janvier. Durant la rencontre annuelle de mai, une motion de blâme est proposée afin de dénoncer «sévèrement l'attitude et les démarches du Comité chômage de Montréal dans la constitution d'une structure parallèle au MASSE»³. Celle-ci est

2 PV AG extra MASSE, 16-01-2004.

3 PV AG annuelle MASSE, 26/27-05-2005.

amendée par des délégué·e·s de groupes alliés du CCM pour y inclure l'ensemble de ses supporteurs qui sont une faction minoritaire au sein du regroupement⁴. Après l'adoption de la proposition modifiée, la majorité des organisations fautives quittent la réunion et scissionne du MASSE pour fonder par la suite le Comité national des chômeurs et chômeuses. Cependant, au-delà des manœuvres antidémocratiques cautionnées par une minorité de groupes, cette crise découle de désaccords politiques plus profonds. En effet, depuis les débuts des sans-chemise, deux principales tendances s'affrontent au sein du MASSE. D'une part, une minorité de groupes qui souhaite que le regroupement ancre avant tout son action dans l'agenda électoral, qu'il appuie ouvertement le Bloc Québécois et son projet de réforme de l'assurance-chômage et qu'il soit à la remorque de la plate-forme de revendications des centrales syndicales québécoises en matière d'assurance-chômage. De l'autre, une majorité de membres qui aspire plutôt à ce que le mouvement développe une action autonome faisant la promotion de ses propres revendications et qu'il se dote d'un programme politique indépendamment de

4 Comité chômage du Haut-Richelieu, Mouvement Action chômage de Saint-Hyacinthe, Mouvement Action chômage de Charlevoix, Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi-Témiscamingue, Regroupement des chômeurs et chômeuses de l'Abitibi-Témiscamingue et Regroupement des chômeurs et chômeuses de Sorel-Tracy

la joute électorale et des partis politiques. Bien que ce schisme affaiblisse l'organisation à court et à moyen terme, en plus de complexifier les relations avec certains alliés dans un nouveau contexte où il existe désormais deux regroupements québécois de chômeuses et de chômeurs, il permet néanmoins au MASSE de se doter d'une identité qui lui est propre et de mieux définir son orientation et ses actions à venir.

4. LE DOSSIER NOIR DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE (2005-2010)

À la suite des conflits internes des dernières années, et malgré le départ de six groupes après la scission du printemps 2005, le MASSE demeure le principal regroupement de défense des droits des chômeuses et des chômeurs québécois. Avec ses 13 associations membres, il représente alors un peu plus des deux tiers des groupes affiliés dans la province. Tirant les leçons de l'épisode des sans-chemise, l'organisation réoriente ses perspectives d'alliances en amorçant un rapprochement avec d'autres acteurs québécois de défense de droits et d'éducation populaire, tout en maintenant ses relations avec les organisations syndicales et les partis politiques, mais de façon plus ponctuelle afin de préserver son autonomie d'action et de revendication. Ceci permet au MASSE de définir davantage son identité et de construire une culture organisationnelle qui lui est propre. Au cours des années qui suivent, il continue à offrir de la formation auprès des membres afin de mieux les outiller pour défendre les droits des prestataires d'assurance-chômage. Il poursuit également ses démarches afin d'assurer son financement et celui des groupes membres. Sur le plan revendicatif et de l'action collective, le regroupement continue à revendiquer un régime d'assurance-chômage accessible, juste, universel et non discriminatoire, en plus de dénoncer le trou noir subi par les travailleuses et travailleurs saisonniers, ainsi que le détournement de la caisse d'assurance-chômage.

L'IMPLANTATION DE SERVICE CANADA

Sur le plan législatif, ces années représentent le *status quo*, car aucune mesure n'est adoptée afin d'améliorer l'accessibilité aux prestations d'assurance-chômage. En revanche, la mise en place de Service Canada s'accompagne de nouveaux défis pour les chômeuses et les chômeurs et complexifie les démarches d'accompagnement des groupes qui défendent leurs droits. Implantée à compter de l'automne 2005, cette nouvelle agence du gouvernement fédéral administre désormais une cinquantaine de programmes et services gouvernementaux incluant l'assurance-chômage. Déjà aux prises avec une gestion dysfonctionnelle du programme, qui occasionne d'importantes ruptures de services pour les prestataires, celles-ci et ceux-ci doivent désormais faire face à une machine administrative de plus en plus lourde: augmentation importante des délais de traitement, alors que 20 % des dossiers ne sont pas traités dans le délai réglementaire de 28 jours; jusqu'à deux mois d'attente avant de recevoir un premier chèque; un virage informatique qui complexifie davantage le dépôt d'une demande de prestation; une augmentation des appels de décisions favorables envers les prestataires par la Commission de l'assurance-emploi; une croissance des décisions incohérentes et contraires à la jurisprudence; des décisions de plus en plus arbitraires dans les dossiers de départ.

volontaire et d'inconduite où seule la version de l'employeur est retenue ; etc.

Afin de dénoncer cette nouvelle réalité de l'administration de l'assurance-chômage et les abus qu'elle occasionne, le MASSE s'évertue dans les années suivantes à revendiquer des améliorations substantielles : une embauche massive de fonctionnaires afin que soit respecté le délai de 28 jours dans le traitement des demandes d'assurance-chômage ; que le parti pris envers les patrons cesse ; que les enquêteurs cessent d'agir de façon répressive en considérant d'entrée de jeu que les prestataires sont des personnes potentiellement fraudeuses ; que la dérive vers l'informatisation complète cesse.

Profitant de l'inauguration de sa première Semaine nationale des chômeurs et des chômeuses, le MASSE lance son *Dossier noir de l'assurance-chômage* en octobre 2006. Ce document tiré à 5 000 exemplaires relate des histoires d'horreurs vécues par les chômeuses et les chômeurs confrontés à la bureaucratie, à l'arbitraire et à l'inhumanité de Service Canada afin d'obtenir leurs prestations d'assurance-chômage. Pour l'occasion, différentes actions de mobilisation sont organisées par les groupes membres dans leur région respective afin de dénoncer la situation. Par la suite, le MASSE poursuit ses pressions, notamment auprès du Syndicat de l'emploi et

de l'immigration Canada afin de dénoncer les dérives de Service Canada et auprès des hauts fonctionnaires de la Direction régionale du service de paiement de Service Canada. En février 2007 est lancée la campagne *28 jours, c'est déjà trop long!* Plus de 150 organisations québécoises font parvenir au ministre responsable du dossier une lettre dénonçant la situation et demandant des actions concrètes pour la résoudre. Cette intervention est suivie de la signature et de l'acheminement d'une pétition de plusieurs milliers de noms. Au cours du mois de mai de la même année, les groupes membres participent à l'activité *1-800 j'ai des questions!* qui consiste à poser des questions aux fonctionnaires du service téléphonique de Service Canada afin de s'assurer qu'elles et ils fournissent des réponses adéquates à différentes situations. Le MASSE et ses membres poursuivent par la suite leurs interventions, mais force est de constater que malgré certaines améliorations temporaires et une plus grande sensibilisation de la part des autorités, les problèmes de délais et la gestion arbitraire des demandes de chômage découlent d'enjeux systémiques qui sont encore bien présents de nos jours.

EN MARCHE

Le Journal du Mouvement Autonomie et Solidarité des Sans-Emploi - ÉDITION SPÉCIALE JANVIER 2006

L'ASSURANCE-CHÔMAGE DOIT ÊTRE UN ENJEU

Cette nouvelle édition du journal **EN MARCHE** s'inscrit dans notre plan d'action social qui vise à renouveler le marché des citoyens de 1935 qui a mis à la crise du siècle. L'assurance-chômage



conseiller spécial et adjoint législatif de la ministre des ressources humaines et du développement

EN MARCHE

le journal du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi

Édition Hiver 2007

**BAISSE RECORD DU TAUX DE CHÔMAGE, AUGMENTATION
CONSIDÉRABLE DE LA PRÉCARITÉ ET DE LA PAUVRETÉ :**

Les médias et les politiques se sont servis des données disponibles sur le chômage pour clamer haut et fort la validité de l'économie consulaire et la forte croissance de l'emploi au pays. Mais comment sont-elles arrivées en chiffres et à quel point représentent-elles une bonne nouvelle pour les travailleurs et les travailleuses? En fait, ils sont basés sur une méthodologie limitée qui ne correspond pas à la réalité et ne donne aucun indice ni sur la qualité des emplois, ni

La méthode employée par Statistique Canada pour faire émerger ce qui signifie le taux de chômage au Québec est la suivante : les personnes qui déclarent être au chômage sont interrogées sur leur situation dans les Forces armées canadiennes, les autorisations, les préteurs et les préoccupations.

Il est à noter que, au Québec, on demande aux gens quels sont leurs dernières rues ou voies qu'ils ont traversé. Si la réponse est non ou que l'individu n'a pas de réponse, il est alors demandé si l'individu a une résidence (domiciliation). Si cela n'est pas le cas, on demande si l'individu vit avec quelqu'un de la population active, ou tout alors exclut des statistiques. On stabilise alors la population en excluant les chercheurs d'emploi et les personnes qui ne correspondent pas à la définition de

chercher de l'emploi. Avec une définition plus rigoureuse de ce qu'est le chômage, et un questionnaire plus complet à ce niveau, on arriverait à un taux beaucoup plus élevé.

Même en tenant compte de la méthodologie employée par Statistique Canada, il faut se méfier des taux de chômage annoncés car ils ne reflètent pas nécessairement la réalité de l'emploi au pays. En effet, selon Hingrat sur la population active de décembre 2006, la base des taux de chômage au Canada est essentiellement chargée par le boom de l'emploi en Alberta et dans les autres provinces productrices de pétrole (Alberta, Colombie-Britannique, Saskatchewan).

EN MARCHE

le journal du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi

Édition 2008

ASSURANCE-CHÔMAGE : TOUT RESTE À CHANGER

Par Bertrand Marceau du MFC de Montréal

Malgré les chiffres officiels qui indiquent que le chômage est en recul dans presque l'ensemble des pays industrialisés, il existe, nous devons le rappeler, que les inégalités sociales sont toujours aussi grandes et que le chômage endurable et grandissante exclut. Les formes caractéristiques ne sont pas exception, malgré un grossissement qui s'explique par la faible demande du marché de plus de travailleurs et de travailles. Ces dernières sont démenties de leur condition de rareté. Ils sont alors forcés d'accéder des emplois de plus en plus précaires à des salaires de misère, sans garantie de sécurité sociale. Il peut venir un moment où l'individu sera obligé de démissionner, et, dans ce cas-là, il risque de perdre tout son capital social et de se retrouver dans une situation de grande précarité.

Dans un contexte où les indices

Réseau des institutions et organismes

d'assurance-chômage par son retour en 1990 du financement du régime. La seule chose qu'il une caisse nationale pourrait garantir, c'est une forme de protection à l'assurance du financement du régime et de sa

comme n'importe quel autre régime. Il est évident que ce sont les mêmes personnes qui ont été nommées à la tête de l'Etat et qu'il n'y a pas d'impossible toute forme de discrimination, et qu'on pourraient éventuellement mettre en place le régime en situation de crise économique où la cause serait suffisamment sérieuse, alors, on pourrait faire de plus dans la conversion du régime.

MOBILISER ET AGIR AU-DELÀ DES ÉLECTIONS

Afin d'affirmer ses nouvelles orientations sur le plan de l'action collective à la suite de la scission, le MASSE entreprend au cours de ces années de se doter de plans d'action annuels sur la base de son propre programme politique afin de lutter pour un régime d'assurance-chômage accessible, juste, universel et non discriminatoire. Bien entendu, il poursuit son travail de représentation et de concertation auprès des partis politiques fédéraux de l'opposition, notamment le Bloc Québécois et le Nouveau Parti démocratique, et de grandes organisations syndicales, en plus d'intervenir lors des périodes électorales, comme lors de celle de 2004. Il consacre cependant davantage son énergie à développer ses propres mobilisations et à participer à celles d'autres acteurs des mouvements sociaux, que ce soit sur l'enjeu plus général de la pauvreté et de la précarité ou sur d'autres, plus précis, comme la question du logement, l'accès à l'éducation, l'éducation populaire autonome, l'aide sociale, la privatisation des services publics, l'accessibilité à l'aide juridique, le financement de l'action communautaire autonome, l'accessibilité au transport en commun, etc. Durant cette période, le MASSE poursuit également ses tentatives pour tisser des liens avec d'autres groupes de sans-emploi ailleurs au Canada, mais ces efforts ne mènent malheureusement qu'à quelques collaborations

et rencontres sporadiques avec des groupes de Toronto, Vancouver et Régina.

En juin 2005, les groupes membres du MASSE organisent une série d'activités afin de commémorer le 70^e anniversaire de la Marche sur Ottawa de 1935, événement majeur de l'histoire du chômage et des sans-emploi au Canada qui contribue notamment à l'adoption de la *Loi sur l'assurance-chômage* en 1940 à la suite des nombreuses manifestations partout au pays au cours de la période de la Grande Dépression dans les années 1930. Pour l'occasion, le regroupement publie son premier numéro du journal *En Marche* qui est produit à quelques reprises jusqu'en 2008.

À l'automne 2005, une campagne de cartes postales adressées au premier ministre Paul Martin est lancée afin de dénoncer le détournement de la Caisse d'assurance-chômage alors estimée à plus de 50 milliards de dollars et est soutenue par différents syndicats et groupes communautaires. Plus de 30 000 exemplaires sont imprimés et acheminés à Ottawa. Dans la foulée, une manifestation est organisée dans la capitale fédérale devant la résidence officielle du premier ministre. Elle se rend par la suite devant la Chambre des communes pour y déployer une bannière et une délégation rencontre des députés de l'opposition ainsi que des responsables

gouvernementaux. Réalisant le succès de ce type d'activité, deux autres campagnes de cartes postales sont introduites durant ces années. Tout d'abord, à l'automne 2007 à l'initiative du Mouvement des chômeuses et des chômeurs de l'Estrie afin de dénoncer l'iniquité de traitement dans l'accès aux prestations de chômage en fonction du lieu de résidence amenée par la réforme de 1996. Ensuite, à l'automne 2008, afin que les semaines supplémentaires de prestations de chômage prévues par les différents projets-pilotes dans les régions administratives où les travailleuses et les travailleurs saisonniers sont affectés par le trou noir soient universalisées à l'ensemble des prestataires d'assurance-chômage au Canada.

Cette période est aussi marquée par deux élections fédérales et une élection provinciale. Lors de l'élection fédérale de 2006, le MASSE profite de la campagne électorale pour mener une opération d'éducation populaire, notamment en publiant un journal, mais également en produisant des autocollants et des affiches distribuées partout au Québec représentant un parcomètre et faisant la promotion des trois principales revendications du regroupement: un critère unique d'admissibilité de 350 heures, un taux de prestations d'au moins 60% et un minimum de 35 semaines de prestations. Avec des groupes sociaux et syndicaux, l'organisation participe

également à une manifestation devant la tour de Radio-Canada à Montréal à l'occasion du débat des chefs. Pour les élections fédérales de 2008, le MASSE produit un document présentant les positions des principaux partis politiques en matière d'assurance-chômage. Celui-ci est largement diffusé au sein des groupes populaires, communautaires et syndicaux québécois. Cette opération s'accompagne d'une campagne de lettres d'engagement auprès des candidates et des candidats. Une cinquantaine d'entre eux s'engagent alors à soutenir une réforme de l'assurance-chômage et les revendications du MASSE s'ils sont élus. Avec d'autres acteurs des mouvements sociaux, il organise aussi une manifestation à Montréal afin de s'opposer aux politiques conservatrices. Plus de 5 000 personnes défilent alors dans les rues de la métropole québécoise. Le regroupement est également actif lors des élections provinciales québécoises de 2008 dans le cadre de l'éphémère Coalition contre la précarité mise sur pied à Montréal, où un contingent du MASSE regroupant 150 personnes participe à la manifestation organisée par le FRAPRU le 27 novembre.

CONSOLIDER LE MASSE

Après le départ des six groupes à la suite de la crise politique des années précédentes, le MASSE consolide sa

structure et ses activités internes. Pour y parvenir, des journées d'étude sont tenues à Asbestos en septembre 2005 afin de trouver des avenues pour raffermir la culture organisationnelle et la participation des groupes. Ce deuxième aspect demeure cependant un enjeu récurrent au cours de la période, alors que l'implication des membres varie d'une année à l'autre. Ceci est notamment la conséquence de la précarité financière, et donc organisationnelle, de certains groupes locaux qui ont des difficultés à maintenir une permanence ou à obtenir les ressources nécessaires au bon fonctionnement de leurs activités, compte tenu du sous-financement des organismes de défense de droit, particulièrement à l'extérieur des grands centres. C'est afin d'agir à ce niveau que le MASSE poursuit son implication au Comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome. Néanmoins, le regroupement poursuit son évolution. D'autres organisations locales s'intègrent à sa structure. En 2006, Action-Chômage de Kamouraska adhère au mouvement. Au cours de l'année 2007-2008, le MAC des Chenaux devient membre et le Regroupement de défense des droits sociaux de Drummondville devient groupe contact, alors qu'Action chômage Québec quitte l'organisation. En 2009-2010, le Comité pour les droits des personnes assistées sociales de Victoriaville devient groupe contact et le Regroupement des chômeurs et chômeuses de l'Abitibi-Témiscamingue est rayé de la

liste des membres à la suite de sa dissolution. Après des débats qui se sont étirés sur plusieurs années dans les instances, le regroupement ajoute une quatrième revendication à sa plateforme au cours de cette période. Dorénavant, le MASSE revendique aussi qu'il n'y ait pas d'exclusion du droit aux prestations de plus de six semaines.

Au cours de ces années, les membres manifestent le désir d'être mieux outillés afin de développer de meilleures pratiques en défense de droits. Conséquemment, le regroupement développe son offre de formation. Il y a tout d'abord en 2005-2006 la formation sur les enjeux actuels de l'assurance-chômage donnée par M^e Georges Campeau, professeur au département de sciences juridiques de l'UQAM, qui est le fruit d'un partenariat entre le MASSE et le Service aux collectivités de l'UQAM. Elle est alors offerte à Montréal, Sherbrooke et Québec. En novembre 2006, le regroupement offre une formation légale sur les nouvelles jurisprudences en assurance-chômage qui est donnée par M^e Jean-Guy Ouellet (voir en annexe, l'entrevue avec M^e Ouellet). En 2007, le MASSE, en collaboration avec le MAC de Montréal, offre deux formations de base sur l'assurance-chômage, l'une à Forestville à la demande d'Action-Chômage Haute-Côte-Nord et une autre à Trois-Rivières à la demande des groupes du Centre-du-Québec. Lors de son assemblée

générale de janvier 2008, le mouvement invite le MÉPACQ à donner une formation sur la défense collective des droits intitulée *Des droits et des luttes*. Finalement, à l'invitation du Regroupement des chômeurs et chômeuses de l'Abitibi-Témiscamingue et du Regroupement de l'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue, la coordination du MASSE se rend à Rouyn-Noranda afin d'offrir une formation qui est à la fois technique et historique sur le régime canadien d'assurance-chômage à laquelle participent des groupes populaires et communautaires, ainsi que des syndicats de l'Abitibi-Témiscamingue. Non seulement ces formations permettent de mieux outiller les membres du regroupement et leurs organisations alliées, mais elles font également du MASSE un acteur-expert incontournable de la défense individuelle et collective des droits des chômeuses et des chômeurs.

5. LE SACCAGE DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE (2011-2015)

À la suite de l'élection du gouvernement conservateur de Stephen Harper, d'importants changements à l'assurance-chômage surviennent. Ceux-ci se font sentir à la fois sur les demandes de prestations et leur traitement, sur le processus de contestation, et également sur son admissibilité. Cette réforme représente les plus importantes attaques envers les droits des chômeuses et des chômeurs depuis l'instauration de la *Loi sur l'assurance-emploi* en 1996. Bien que la mobilisation contre les politiques du gouvernement Harper en matière de chômage occupe une place centrale dans les activités du regroupement durant cette période, le MASSE continue également à s'investir dans d'autres luttes pour la justice sociale auprès d'autres mouvements sociaux, soutient toujours la formation des membres afin de perfectionner leurs interventions en matière de défense des droits des chômeuses et des chômeurs, maintient son action afin d'assurer son financement et celui des groupes locaux et poursuit son travail d'information et d'éducation populaire. En 2013, d'autres groupes locaux adhèrent au regroupement, dont Action Dignité Lanaudière, qui sont toujours membres.

LE SACCAGE DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

En 2011, l'élection à Ottawa d'un gouvernement conservateur majoritaire n'augure rien de bon sur le front de l'assurance-chômage. Tout d'abord, cette année annonce la fin des projets pilotes mis en œuvre dans certaines régions accordant des semaines supplémentaires de prestations de chômage afin d'aider les travailleuses et les travailleurs saisonniers à faire face au trou noir. En novembre, Ottawa annonce qu'il n'a pas l'intention de les reconduire. Le 2 novembre, une représentation du MASSE se rend à Forestville afin d'appuyer Action-chômage Haute-Côte-Nord qui mobilise 200 personnes à l'occasion d'une marche funèbre sur la route 138 afin de dénoncer la situation et ses conséquences sur les communautés de la région.

C'est également à l'automne 2011 qu'est complété le processus de centralisation de l'assurance-chômage à Service Canada. Certains problèmes dénoncés en 2006 dans le *Dossier noir de l'assurance-chômage* ne font que s'amplifier depuis. La vie des chômeuses et des chômeurs est alors grandement complexifiée dans l'attente de leurs prestations de chômage. En effet, l'obsession de l'informatisation systématique et du recours à internet, doublée des mises à pied de milliers de fonctionnaires à la suite des mesures d'austérité du gouvernement

fédéral, entraîne des conséquences catastrophiques sur les délais de traitement des demandes d'assurance-chômage. Dans la foulée, des milliers de travailleuses et de travailleurs sans emploi doivent attendre plus de huit semaines avant de recevoir un premier paiement de chômage au début de l'année 2012. Un des enjeux est que dorénavant, les demandes ne sont traitées qu'à la suite de la réception d'un relevé d'emploi numérique, ce que plusieurs employeurs tardent à produire, et que la version papier n'est désormais plus acceptée. Afin de dénoncer la situation, le MASSE, inspiré par le Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie, fait circuler une pétition reproduisant un relevé d'emploi pour dénoncer les retards dans le traitement des demandes. Le 28 mars 2012, une délégation du regroupement se rend au parlement à Ottawa afin de remettre la pétition à la ministre responsable, Diane Finley, et pour demander sa démission à la suite de ce fiasco.

Au même moment, le gouvernement fédéral présente son budget qui comprend notamment une réforme de l'assurance-chômage. Tout d'abord, celle-ci change la définition d'un emploi convenable qui force maintenant les prestataires à chercher un emploi bien en deçà des conditions de leur emploi précédent. Par exemple, chercher un travail qui peut être à un salaire inférieur jusqu'à 70% du précédent, qui n'est pas en lien avec le domaine

de travail ou la formation de la personne et qui peut également être grandement éloigné du lieu de résidence. De plus, on y introduit trois catégories de chômeuses et de chômeurs en fonction de la fréquence de leur recours à l'assurance-chômage. Ceci fait en sorte que celles et ceux qui font régulièrement une demande de chômage doivent d'autant plus chercher un emploi à n'importe laquelle condition. Bref, on s'attaque ainsi aux travailleuses et aux travailleurs les plus précaires sur le marché de l'emploi, c'est-à-dire les femmes, les personnes immigrantes, les jeunes, etc. La réforme comprend également la création du Tribunal de la sécurité sociale qui vient remplacer le conseil arbitral et le juge-arbitre. Ces instances étaient pourtant jugées rapides et efficaces par l'ensemble des acteurs concernés. Dorénavant, le processus de contestation des décisions défavorables s'alourdit, se complexifie et s'éternise. Des modifications sont également apportées dans le calcul du taux de présentation, tout comme au niveau des gains admissibles, au désavantage de certaines et certains, comme les travailleuses et travailleurs saisonniers et les plus bas salarié·e·s. Finalement, les projets pilotes donnant droit à des semaines supplémentaires de prestation pour faire face au trou noir ne sont pas reconduits. La réforme s'accompagne aussi de coupes massives d'emplois dans la fonction publique fédérale, dont à Emploi et Développement social Canada, ce qui a une incidence dans le traitement

des demandes d'assurance-chômage. Le gouvernement fédéral annonce également qu'il poursuivra son virage technologique par l'informatisation accrue des communications et de la prestation de services auprès des citoyennes et des citoyens. Ces différents changements représentent des reculs considérables pour les droits des chômeuses et des chômeurs, déjà mis à mal par les politiques néolibérales instaurées par les gouvernements qui se succèdent à Ottawa depuis la fin des années 1980.

NON AU SACCAGE: LE MASSE RIPOSTE

Au cours de l'année 2012, le MASSE organise sa contre-attaque à la réforme qu'il baptise aussi tôt le Saccage de l'assurance-chômage. Dans un premier temps, le regroupement met en branle une campagne d'information massive afin de la dénoncer et pour sensibiliser la population au recul des droits des travailleuses, des travailleurs et des sans-emploi qu'elle entraîne. Dans la foulée, la brochure *Le saccage de l'assurance-chômage* est distribuée à des milliers d'exemplaires à travers le Québec, tout comme un dépliant informatif plus succinct qui en découle. Des capsules vidéos web sont également produites afin de dénoncer le saccage. À l'invitation d'organisations syndicales et communautaires, le MASSE tient aussi une dizaine de séances d'information et de formation sur les effets de la réforme.

Au niveau des actions de protestation, le MASSE et ses groupes membres tiennent des assemblées publiques à travers le Québec, dont à Montréal, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Sherbrooke, Victoriaville, Forestville. Au total, 75 assemblées rejoignant plusieurs milliers de personnes ont lieu aux quatre coins de la province. Une campagne de cartes postales adressées au premier ministre est aussi organisée. Plusieurs syndicats et groupes communautaires s'y joignent et des centaines de milliers de cartes sont signées et acheminées à Stephen Harper. Le regroupement multiplie également ses interventions politiques auprès des partis d'opposition et du bureau du Commissaire aux travailleuses et aux travailleurs de l'assurance-emploi et dans les médias afin de dénoncer la réforme sur tous les fronts. Le point fort de la mobilisation de 2012 survient cependant lors de la Semaine nationale des chômeuses et des chômeurs du MASSE. Le 27 octobre, une manifestation est organisée dans les rues de Thetford-Mines, municipalité située dans la circonscription du député fédéral Christian Paradis, lieutenant politique des conservateurs au Québec. Pour l'occasion, plus de 3 000 personnes venant de différentes régions québécoises sont au rendez-vous. Ayant tissé des liens à l'extérieur du Québec afin d'étendre l'opposition au Saccage, des groupes de chômeuses et de chômeurs néo-brunswickois organisent simultanément une manifestation à Pointe-à-la-Croix, à laquelle

MASSE
MOUVEMENT AUTONOME ET SOLIDAIRE DES
SANS-EMPLOI

LE SACCAGE DE L'ASSURANCE- CHÔMAGE



Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi
1691, boul. Pie-IX, local 405, Montréal (QC) H1V 2C3
Téléphone: 514 524-2226 • Télécopieur: 514 524-7610
www.lemasse.org • masse@lemasse.org

photo: Michel Giroux

se joignent des protestataires de l'est du Québec. Dans cette localité, ils sont également plus de 3 000 à défiler.

La mobilisation se poursuit durant l'année 2013. Le MASSE poursuit ses représentations politiques et médiatiques. Il continue aussi à être présent à l'occasion d'événements tenus par ses alliés afin d'expliquer et de dénoncer la réforme. Bref, il utilise toutes les plateformes publiques et les occasions qui lui sont offertes pour se faire entendre. Quant à eux, les groupes membres poursuivent leur lutte à l'échelle régionale et multiplient leurs actions afin de faire reculer le gouvernement.

À la suite du succès des mobilisations de 2012 et du travail fédérateur du MASSE contre le Saccage, la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-chômage est fondée au cours de l'hiver 2013. Celle-ci regroupe une vingtaine d'organisations nationales. La permanence du MASSE y occupe un rôle central, tout comme la majorité de ses groupes membres au sein des différentes coalitions régionales qui sont mises sur pied. Une journée d'action et d'information



nationale est appelée le 12 février 2013 devant différents bureaux de Service Canada du Québec. À cette occasion, les cartes postales et les dépliants explicatifs sur la réforme sont distribués. Au cours de l'hiver, une déclaration dénonçant la réforme Harper est produite. Différentes personnalités publiques et la population québécoise sont invitées à la signer. Le 4 avril, la Coalition tient une soirée à la salle de spectacle La Tulipe à Montréal. Plusieurs personnalités publiques et des artistes y participent afin de soutenir la cause et d'attirer l'attention des médias. L'événement est simultanément diffusé lors de rassemblements organisés au Saguenay–Lac-Saint-Jean, à Rimouski et aux Îles-de-la-Madeleine. Cette activité est également l'occasion de publiciser la manifestation nationale prévue à la fin du mois d'avril. Le 27 avril, plus de 50 000 manifestantes et manifestants



Matt Grégoire Photography

marchent dans les rues de Montréal à l'appel de la Coalition. Les mobilisations sont également fortes à l'échelle régionale. Tout au long de 2013, l'opposition à la réforme se poursuit dans différentes régions québécoises à travers les coalitions régionales, notamment à Montréal où plusieurs actions de protestation sont organisées.

Fort du succès de la mobilisation québécoise, l'année 2013 est aussi propice pour l'expansion de l'opposition à la réforme à d'autres provinces canadiennes, notamment en Ontario et au Nouveau-Brunswick. À l'invitation du Conseil du travail de Toronto et de la coalition Good Jobs for all, le MASSE se rend à Toronto le 20 juin 2013 afin de discuter du Saccage. À la suite de cette rencontre, des liens sont tissés avec des organisations d'autres provinces. Le 5 mars, le MASSE et la Coalition québécoise rencontre des représentantes et des représentants de groupes d'autres provinces s'opposant à la réforme. Par la suite, la déclaration contre la réforme de l'assurance-chômage, présentée précédemment, devient une déclaration interprovinciale qui est signée par plus d'une centaine d'organisations à travers le Canada. Elle est publicisée le 5 novembre dans le cadre d'une conférence de presse tenue simultanément dans plusieurs provinces. Le 15 novembre, des soupes populaires sont organisées au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick afin de

dénoncer la réforme et pour démontrer que l'opposition ne se concentre pas uniquement au territoire québécois.

Malgré l'importance des mobilisations de 2012 et de 2013, le mouvement d'opposition à la réforme s'essouffle au cours de l'année 2014. Ceci est notamment attribuable aux élections fédérales qui doivent se tenir en octobre 2015 et aux rumeurs de scrutin anticipé au printemps de la même année. En effet, l'impopularité croissante du gouvernement conservateur et la montée en popularité des libéraux, maintenant dirigés par Justin Trudeau, qui s'engagent notamment à apporter certaines modifications à l'assurance chômage. Néanmoins, le MASSE et ses groupes membres demeurent mobilisés, de concert avec la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi et les coalitions régionales. Des actions afin de souligner les deux ans du Saccage sont organisées. Elles ont lieu en Gaspésie, à Montréal, à Victoriaville et au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Après avoir défait les conservateurs, les libéraux n'abrogent malheureusement pas l'entièreté de la réforme Harper. Néanmoins, la notion d'emploi convenable et l'approche punitive pour les chômeuses et les chômeurs fréquents qu'elle comportait sont écartées. À ce niveau, les manifestations qui se sont échelonnées de 2012 à 2014 ont porté fruit. La campagne contre le Saccage représente également une grande victoire sur le plan moral et symbolique.

En effet, elle a permis de remettre à l'avant-plan de l'actualité le mouvement des sans-emploi ainsi que la question du chômage, en plus de constituer une mobilisation d'envergure sur cet enjeu, du jamais vu depuis le milieu des années 1990. Ainsi, au cours des années 2011-2015, le MASSE parvient à sa pleine maturité. Non seulement le regroupement a saisi l'opportunité de se présenter comme un acteur central de l'opposition au Saccage de l'assurance-chômage, mais également a su démontrer toute la pertinence de l'existence d'une organisation nationale de chômeuses et de chômeurs.

Exigeons un vrai régime d'assurance-chômage!

Seuil d'admissibilité

350 heures - 13 semaines

Facilite l'accès aux prestations pour les travailleuses et les travailleurs (dont les précaires); élimine la notion discriminatoire de nouvel arrivant et la référence au taux de chômage régional.

Taux de prestations

70% - 12 meilleures semaines

Un taux à 55% appauvrirait les chômeuses et chômeurs alors que nous avons les moyens de verser davantage; un calcul sur les 12 meilleures semaines réduit l'impact négatif des semaines moins payantes.

Durée des prestations

35 semaines de prestations

Constitue une durée minimale raisonnable compte tenu des difficultés liées à la recherche d'emploi. Ce seuil permet également d'éliminer la référence injustifiée au taux de chômage.

Accès aux prestations

Fin des exclusions totales

Limiter à 6 semaines les exclusions rétablit le droit à des prestations en cas de départ volontaire ou d'inconduite; protège le droit à la liberté de travail et à une protection en cas de chômage.

Saccage de l'assurance-chômage

Abolition de la réforme Harper

Pour permettre aux chômeuses et chômeurs de rechercher un emploi qui respecte leurs compétences et niveau de vie; retour à un processus juste, accessible et efficace pour les chômeuses et chômeurs qui font valoir leurs droits.

Retour du projet pilote

Cinq semaines supplémentaires

Prolonger jusqu'à 5 semaines les prestations des chômeuses et chômeurs des régions à haut taux de chômage afin de minimiser les conséquences du trou noir (fin des prestations avant le retour de la saison de travail).

Caisse de l'assurance-emploi

Protection de la caisse

Que les cotisations ne servent qu'à verser des prestations et non à réduire la dette ou financer des mesures d'employabilité; retour de la participation de l'Etat au financement de l'assurance-chômage.

En 1935, des milliers de sans-emploi se sont battus pour obtenir un régime d'assurance-chômage, continuons le combat!



6. L'APRÈS-SACCAGE (2016 À 2020)

Les années qui suivent le Saccage de l'assurance-chômage sont marquées par quelques modifications à la *Loi sur l'assurance-emploi*, mais elles sont loin de représenter une réforme majeure du programme. Au cours de cette période, le MASSE poursuit ses activités d'éducation populaire, de formation des membres et ses représentations et mobilisations pour un régime d'assurance-chômage d'accès universel. Fort de sa notoriété acquise lors des mobilisations contre la réforme Harper et de son expertise en matière d'assurance-chômage, l'avis et la collaboration du regroupement sont de plus en plus sollicités. Non seulement sur ce plan, mais également sur d'autres enjeux transversaux liés aux droits sociaux, que ce soit auprès des acteurs politiques des différents paliers gouvernementaux, des syndicats, de la Commission de l'assurance-emploi, du bureau du ou de la Commissaire aux travailleuses et aux travailleurs de l'assurance-emploi, des groupes de recherche issus du milieu universitaire, ainsi que de ses alliés du mouvement communautaire québécois. Le MASSE poursuit également son implication pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome auprès du Réseau québécois de l'action communautaire autonome et du Regroupement des organismes en défense collective des droits. Quant à l'enjeu spécifique du chômage, deux grandes campagnes sont entreprises durant cette période. La première concerne la réforme du

Tribunal de la sécurité sociale (TSS). La deuxième touche les discriminations systémiques auxquelles font face les femmes à l'égard du régime d'assurance-chômage.

LA RÉFORMETTE DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Au cours du premier mandat du gouvernement libéral, quelques améliorations sont apportées au régime d'assurance-chômage. Premièrement, la notion de «nouvel arrivant» introduit dans la réforme de 1996 est abolie. En fonction de ce critère d'admissibilité, les personnes qui étaient classées dans cette catégorie devaient accumuler 910 heures de travail pour se qualifier aux prestations, plutôt qu'en fonction du taux de chômage régional. Le retrait de cette condition a quand même permis une légère augmentation de l'admissibilité à l'assurance-chômage. Deuxième élément, le délai de carence, c'est-à-dire la période non payable lors du début d'une demande de chômage, est réduit de deux à une semaine. En troisième lieu, le *Programme de formation pour les travailleurs de longue date* a été créé, ce qui permet désormais à certaines chômeuses et à certains chômeurs d'étudier à temps plein tout en recevant leurs prestations. En contrepartie de ces changements positifs, le gouvernement fédéral profite aussi de l'occasion pour augmenter le budget du Service des enquêtes qui a pour mandat

de dénicher les fraudeuses et les fraudeurs, perpétuant ainsi le discours de suspicion envers les prestataires et leur harcèlement par l'État, alors que les cas de fraude réels sont infiniment peu élevés. À l'exception de ce dernier élément, ces modifications sont saluées par le MASSE et ses membres. Cependant, elles sont jugées nettement insuffisantes en vue d'obtenir un régime d'assurance-chômage digne de ce nom.

LE TRIBUNAL DE L'INSÉCURITÉ SOCIALE

Un des éléments phares de la réforme Harper est la suppression du Conseil arbitral (CA) et du Juge-arbitre (JA) et leur remplacement par le TSS. Au sujet des conséquences qu'entraînait ce changement dans le processus de contestation, une recherche partenariale effectuée par le MASSE et le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal en 2014 concluait que le fonctionnement de ce tribunal alourdissait substantiellement le fardeau des prestataires qui voulaient contester une décision de la Commission de l'assurance-emploi et que conséquemment plusieurs d'entre elles et d'entre eux abandonneraient leur droit à des prestations et se

tourneraient plutôt vers un emploi qui dans d'autres circonstances aurait été jugé inadéquat⁵.

Dès l'origine, le MASSE s'est opposé à la mise en place du TSS et a exigé le retour du CA et du JA afin de juger les litiges en matière d'assurance-chômage. Constatant que le nouveau gouvernement maintenait le *statu quo*, le mouvement entame une campagne afin de dénoncer les dérives de ce nouveau tribunal et de ses effets sur le processus de contestation et sur les droits des



5 Marie-Hélène Arruda, Stéphan Corriveau, et Martin Gallié, *La réforme de la Loi sur l'assurance-emploi: l'organisation du non-recours aux droits et aux prestations*, Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi et Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, 2014, 70 p.

chômeuses et des chômeurs. Afin de dresser un constat des trois ans d'activité du TSS, une étude est menée en 2016 afin de démontrer ses ratés. Cette initiative mène à la publication sous forme de brochure du bilan intitulé *Le tribunal de l'insécurité sociale, une atteinte aux droits et à l'accès à la justice*. Le document est lancé à l'occasion de la Semaine nationale des chômeurs et chômeuses le 26 octobre 2016. Pour en faire la publilité, une conférence de presse nationale et des conférences de presse régionales sont organisées. Dans les semaines suivantes, une déclaration condamnant les ratés du TSS est également produite et signée par une quarantaine d'organisations à travers le Canada, ainsi que par une cinquantaine de juristes et d'anciennes et d'anciens représentants des travailleuses et des travailleurs qui ont siégé au défunt CA. Au même moment, le gouvernement fédéral annonce un processus d'examen du Tribunal afin d'analyser la situation. Profitant de l'occasion, le MASSE, la CSN et la FTQ organisent une conférence de presse le 11 décembre afin d'exiger des modifications importantes au TSS. Dans les années suivantes, le regroupement continue à mettre de la pression sur le gouvernement en poursuivant ses représentations et en proposant des améliorations au processus d'appel. Bien qu'il ait fallu de nombreuses années de dénonciations et de demandes de réformes du processus de contestation initié dans la foulée de la réforme Harper de 2012,

le travail du MASSE et de ses alliés a finalement porté fruit, alors que certaines améliorations ont été apportées au processus d'appel en 2018 et, qu'à compter de 2025, un Conseil d'appel de l'assurance-emploi représentant le principe d'une instance tripartite d'appel inspiré des anciens CA viendra remplacer le TSS.

DE TRAVAILLEUSES À CHÔMEUSES, MÊME INJUSTICE, MÊME COMBAT

Lors de son assemblée générale annuelle tenue à Trois-Rivières en mai 2016, les membres du MASSE décident de faire de la question des femmes et de l'assurance-chômage leur axe prioritaire de lutte dans le cadre du plan d'action 2016-2017. Un comité ad hoc est alors formé. Compte tenu de contraintes et de délais, c'est plutôt au cours de l'année 2017-2018 que le projet prend forme. Deux premiers ateliers d'éducation populaire sont donnés au cours de l'hiver 2018, l'un au Comité logement Rosemont et l'autre lors d'une rencontre de l'Intersyndicale des femmes qui regroupent des représentantes des comités à la condition féminine des principales organisations syndicales québécoises. Devant l'engouement rencontré lors de ces deux activités, le MASSE décide de contacter des groupes de femmes et les syndicats afin d'élaborer une campagne commune et de la financer.

C'est finalement au cours de la Semaine nationale des chômeurs et chômeuses en octobre 2018 que la campagne *De travailleuses à chômeuses, même injustice, même combat* est officiellement lancée. Pour ce faire, deux brochures faisant état des discriminations systémiques de genre auxquelles les travailleuses sont confrontées sur le marché du travail, et qui se reflètent au sein du régime d'assurance-chômage, sont produites en français et en anglais. Compte tenu de leur popularité, elles sont ensuite rééditées en un seul document. Ce matériel s'accompagne également d'un guide d'animation d'éducation populaire afin de permettre aux organisations intéressées de tenir des ateliers de formation et de discussion sur cet enjeu, ainsi que des capsules vidéos et d'un macaron. Une tournée est également organisée dans plusieurs régions québécoises et à Toronto afin de présenter la campagne et pour donner des ateliers. Sur le plan politique, le MASSE fait circuler une pétition et un recueil des témoignages de chômeuses, intervient dans



les médias, envoie une délégation à Ottawa, rencontre Jean-Yves Duclos, le ministre responsable de l'assurance-chômage, des personnes députées de différents partis politiques fédéraux et organise une manifestation à Québec devant le bureau de comté de Duclos le 23 mai 2019. Durant la campagne électorale fédérale de 2020, le MASSE intervient également sur les questions soulevées durant la campagne *De travailleuses à chômeuses, même injustice, même combat*. Même si cette mobilisation d'envergure n'a pas eu d'effets concrets sur les injustices vécues par les chômeuses, elle a néanmoins permis au MASSE de tisser des alliances avec les groupes de femmes du Québec, de poursuivre son travail auprès des organisations syndicales et surtout de contribuer au débat au sein de l'espace public sur les inégalités vécues par les femmes sur le marché du travail. Cette campagne se poursuit toujours en 2025 avec la campagne Pousse, mais poussettes égales! du Mouvement Action-Chômage de Montréal.

7. LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET SES SUITES (2020 À AUJOURD'HUI)

Au printemps 2020, la pandémie de COVID-19 a ramené à l'avant-plan de l'actualité la question du chômage et l'inadéquation du régime d'assurance-chômage au Canada pour faire face à la situation. En effet, en mai 2020, le taux de chômage a atteint un sommet inégalé depuis 1976. L'effondrement du marché de l'emploi causé par la mise en place de mesures sanitaires afin d'endiguer la propagation du virus a eu pour conséquence que des centaines de milliers de Canadiennes et de Canadiens ont soudainement perdu leur travail. En vertu des critères d'admissibilité restrictifs pour se qualifier aux prestations de chômage, une part importante de ces travailleuses et travailleurs s'est retrouvée du jour au lendemain sans revenu. En réponse à cette situation, le gouvernement fédéral a eu recours à des mesures exceptionnelles telles la Prestation canadienne d'urgence (PCU), ainsi que des modifications temporaires à l'assurance-chômage.

LES SANS-EMPLOI ET LA PCU

Bien que de nature temporaire et versée jusqu'au 24 septembre 2022, la PCU a démontré qu'il était possible pour le gouvernement fédéral d'offrir une protection plus généreuse et substantielle à la presque totalité des sans-emploi du pays. Durant un peu plus de deux ans,

le nombre d'heures nécessaires afin de se qualifier à des prestations de chômage a été réduit à 420 heures travaillées, le montant minimal de celles-ci a été fixé à 500 \$ par semaine et le nombre de semaines payables établi à 50.

Devant ces soudains changements, le MASSE est ses groupes membres ont dû réagir rapidement, alors que de nombreux chômeurs et chômeuses pandémiques doivent comprendre les nouvelles mesures instaurées en urgence. Tout d'abord, un comité COVID-19 est créé afin d'analyser et de faire circuler l'information. Le regroupement a également entrepris de nombreuses démarches auprès du gouvernement fédéral afin de comprendre les critères de la PCU et des autres programmes afin de les analyser pour être en mesure de transmettre l'information la plus précise et à jour aux prestataires. Pour ce faire, le mouvement a ajouté un onglet spécifique dédié aux mesures pandémiques sur son site internet, afin d'y recenser l'actualité et les informations dont il disposait. Cette initiative a clairement contribué à démêler les différentes informations contradictoires qui circulaient alors sur les réseaux sociaux et ayant fait l'objet de nombreuses consultations par différentes organisations et la population, ce qui a permis une fois de plus au MASSE de démontrer sa pertinence et son expertise

dans un contexte pour le moins inusité, imprévisible et en constante évolution.

Le chômage pandémique et l'instauration de la PCU ont également eu une incidence sur les discours négatifs véhiculés dans la sphère publique envers les chômeuses et les chômeurs. En effet, les discours de suspicion et les préjugés formulés à leur égard ont soudainement été réactivés à grande échelle dans l'espace public et ont été repris sans grand discernement par de nombreux médias. Comme à chaque crise économique, la stigmatisation des sans-emploi est soudainement devenue un thème à la mode. Plusieurs politiciens, des chroniqueurs médiatiques et des acteurs des milieux patronaux ont alors accusé la PCU et les mesures d'urgence comme étant des cautions à la paresse, à la fraude, ou encore un incitatif pour plusieurs individus de vivre aux crochets de la société et des fonds publics, plutôt que d'aller occuper un emploi. Ces vieilles rengaines ont notamment été reprises par la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec, le Conseil du patronat du Québec, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, Jean Boulet. Dans la foulée, certains de ces acteurs ont même accusé la PCU d'être un frein à la relance économique ou encore comme étant responsable de l'inflation et de la pénurie

de main-d'œuvre. Ce contexte a été propice à la publication par le MASSE du document d'éducation populaire intitulé *Petit Guide d'autodéfense contre les préjugés à l'égard des chômeuse·s* en 2021. Ce document a par ailleurs fait l'objet d'une réédition bonifiée en 2023.

Comme plusieurs mouvements sociaux, le MASSE a été pris de cours par la pandémie de COVID-19 alors que les confinements successifs, la propagation de la maladie, et les morts qu'elle a laissés dans son sillage ont mis en pause plusieurs aspects de la vie sociale. Si cette période a été un frein important à la mobilisation, elle a quand même permis de mettre en lumière un régime d'assurance-chômage dysfonctionnel, qui a dû être colmaté par l'instauration de la PCU. Cet épisode a aussi permis de démontrer que lorsque la volonté politique est au rendez-vous, il est possible d'assurer une protection plus humaine et plus adéquate aux personnes sans emploi.

LA RÉFORME DOIT PRENDRE FORME!

Dans les suites de la pandémie, le MASSE a poursuivi ses réflexions et ses actions afin de revendiquer un régime d'assurance-chômage accessible, juste, universel et non discriminatoire. Se basant notamment sur une étude produite en 2021 par l'Institut de recherche et

d'informations socioéconomiques intitulées *Proposition de réforme de l'assurance-emploi au Canada*, le regroupement a mis à jour sa plateforme de revendications qui est aujourd'hui beaucoup plus élaborée que lors de la fondation du MASSE en 1999. Celle-ci a également été actualisée afin de refléter les différents enjeux entourant l'assurance-chômage au Québec et au Canada. Tablant sur la promesse faite en 2022 par le gouvernement fédéral de réformer en profondeur le régime canadien d'assurance-chômage à la suite des failles exposées lors de la pandémie, le MASSE continue à mettre de la pression sur Ottawa. Dans les deux dernières années, le regroupement a notamment dénoncé un régime d'assurance-chômage discriminatoire «envers les travailleurs et les travailleuses précaires, les femmes et les personnes racialisées» et qui ignore «les réalités régionales» en laissant notamment les travailleuses et



travailleurs saisonniers aux prises avec le trou noir. Ou encore, en dévoilant le caractère explicitement sexiste du programme. Il a également poursuivi son travail d'éducation populaire afin de combattre les préjugés qui sont malheureusement toujours véhiculés à l'égard des personnes sans emploi et en diffusant une toute nouvelle édition 2024-2025 du *Dossier Noir de l'assurance-chômage*.

Profitant d'un nouveau souffle au cours des dernières années, le MASSE a également élargi sa base alors qu'il regroupe maintenant 17 groupes membres répartis dans 10 régions québécoises ainsi qu'au Nouveau-Brunswick. Son rôle de leadership et les alliances qu'il a su tisser depuis la lutte contre la Saccage de l'assurance-chômage lui ont également permis de poursuivre son action en collaboration avec d'autres acteurs luttant pour une réforme de l'assurance-chômage.

À l'heure actuelle, les promesses d'Ottawa se font toujours attendre, tandis que les droits des chômeuses et des chômeurs continuent à être bafoués au quotidien. Au même moment, les droits économiques et sociaux des travailleuses et des travailleurs continuent de reculer au Canada comme ailleurs sur le globe. Dans ce contexte, après 25 ans d'existence, le MASSE conserve toujours sa pertinence et a encore bien du pain sur la planche.

ANNEXE

ENTREVUE AVEC JEAN-GUY OUELLET

Jean-Guy Ouellet a pris sa retraite officiellement le 31 mars 2025. Il a commencé sa pratique en tant qu'avocat en 1983 en développant une expérience dans les domaines du droit administratif (assurance-chômage), du droit constitutionnel et des droits de la personne en lien avec des organisations syndicales et des groupes de défense des droits des chômeuses et des chômeurs.

Depuis le début de son implication, il a fait entendre la voix de personnes vulnérables et démunies face à l'État ou à leur employeur. Jean-Guy a participé aux débats en matière de droits et libertés fondamentales ainsi qu'à plusieurs luttes importantes, comme celles concernant l'ajustement des barèmes d'aide juridique, le respect de l'équité en matière de règlementation de l'aide de dernier recours et la dénonciation des détournements de la Caisse d'assurance-emploi.

Il a aussi consacré une grande partie de sa carrière à enseigner le droit social tout en transmettant ses idéaux de changement social à des générations d'étudiantes et d'étudiants de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il fut également un formateur essentiel pour nos groupes de défense ne comptant pas son temps pour nous accompagner et nous former dans le domaine juridique.



ENTREVUE AVEC JEAN-GUY OUELLET

Peux-tu nous indiquer ce qui t'a amené à pratiquer le droit social, en particulier dans le secteur de l'assurance-chômage, au début de ta pratique dans les années 1980 ?

Mon engagement découle principalement de mes expériences de travail et de mon milieu social d'origine, une famille ouvrière.

Dans le premier emploi que j'ai occupé très jeune en usine, j'ai été marqué par le fait qu'un adulte n'ose pas demander à son employeur pourquoi il n'avait pas respecté l'augmentation du salaire minimum en vérifiant le contenu de l'enveloppe lui remettant son salaire.

Eh oui, à une époque (années 60), le salaire pouvait être versé en espèces dans une enveloppe chez certains employeurs.

Puis, lors de mon travail en milieu hospitalier au cours de mes études collégiales et de ma participation à certains moyens de pression syndicaux, j'ai côtoyé des militants du Local Populaire impliqué dans la défense des chômeurs et chômeuses, ainsi que dans la lutte contre les coupures d'électricité par l'Hydro-Québec qui m'ont sensibilisé à leurs luttes.

Lorsque j'ai constaté l'orientation affirmée du Département des Sciences juridiques à l'UQAM en lien avec les luttes pour la défense des droits économiques et sociaux, j'ai perçu la possibilité de promouvoir ceux-ci à la suite de cette formation.

C'est ainsi que j'ai été amené à côtoyer Georges Campeau et Roland Cousineau dans le cadre de mes études au département des Sciences juridiques. Ainsi, lors d'un stage prévu dans le corpus de la formation, j'ai effectué celui-ci en Gaspésie, à l'invitation de Georges Campeau, au bureau d'aide juridique de Gaspé où mon intervention fut alors concentrée en soutien à un groupe de défense des personnes assistées sociales. Georges Campeau avait quitté le réseau d'aide juridique pour devenir un intervenant social au CLSC, jugeant alors ces fonctions

plus en lien avec les luttes sociales, mais était toujours en lien avec le bureau d'aide juridique. Quant à Roland Cousineau, il intervenait en matière d'assurance-chômage auprès des groupes de défense de droit des chômeurs et chômeuses et assumait une charge de formation au sein du département des Sciences juridiques en cette matière. Il invoquait à l'époque l'absence d'intérêt des organisations syndicales dans la défense de leurs membres devant les instances d'appel en la matière et l'instabilité des équipes des groupes de défense des droits pour justifier la création d'une équipe de juristes. L'objectif étant de pouvoir développer une expertise permanente en lien avec les revendications syndicales et celles des groupes de défense des droits des chômeurs et des chômeuses et pouvant être capable d'indexer les décisions rendues en la matière.

Les circonstances ont fait que Georges Campeau s'est installé à Montréal, que Roland Cousineau qui habitait Montréal se retrouvait à devoir se concentrer sur sa pratique en tant qu'avocat et que d'un commun accord en octobre 1982, le projet de bureau prenait forme au moment où débutait mon stage du Barreau. N'eût été ce projet pour lequel je m'étais engagé, mon stage aurait été à la CSN.

À cette époque, le régime d'assurance-chômage était la mesure sociale la plus importante au Canada. Les

taux de chômage avoisinaient 15% et le besoin d'une expertise permanente s'imposait. Elle s'impose toujours même si le niveau du chômage est moindre.

Pourquoi avoir choisi une pratique privée au sein du bureau que tu as fondé, le cabinet d'avocats Ouellet, Nadon et Associé·e·s ? Beaucoup ont choisi une carrière juridique à l'intérieur des syndicats, pour ne prendre que cet exemple.

Le bureau était connu au début sous le nom de Campeau, Cousineau, Ouellet et a varié selon les avocatEs qui se sont joints au projet. Ce n'est que bien plus tard que le nom Ouellet, Nadon et associéEs s'imposa, et ce pour éviter la variation du nom à chaque fois d'un départ ou d'une arrivée.

La section assurance-chômage fut pendant la plus grande partie de l'existence du bureau l'élément central de son activité. Gilbert Nadon et moi avons été les principaux acteurs du maintien de l'expertise en matière d'assurance-chômage. Se sont greffés aux fils des années des champs de pratique découlant souvent des modifications au régime d'assurance-chômage. Nous nous sommes concentrés sur le secteur de l'aide sociale vu la réduction de la couverture du régime, sur le droit du travail des non-syndiqués vu l'amplitude de caractère

disciplinaire du régime et des stratégies patronales suite aux plaintes en vertu de la *Loi sur les normes du travail* (exclusion), sur le droit au logement découlant des problèmes financiers de notre clientèle, sur le droit pénal et criminel principalement dans les cas de luttes sociales et syndicales et enfin sur les régimes d'indemnisation en cas d'accident du travail. Ce dernier secteur est devenu l'un des plus importants de notre bureau avec les secteurs du logement, de l'aide sociale, du droit du travail, du droit pénal et du droit carcéral. Une nouvelle associée, Julianna Duholke désire maintenir notre champ d'intervention en matière d'assurance-emploi.

De fait, à l'exception d'une personne, tous ceux et celles qui se sont associéEs à notre bureau depuis 1982 l'ont quitté soit pour devenir professeur au département des Sciences juridiques (Georges Campeau, Stéphanie Bernstein), commissaire (Susan Heap), soit pour intégrer des organisations syndicales ou de défense de droit (notamment Claudine Barabé, Marie-Claire Lussier, Annie Gagnon, Carmen Palardy, Isabelle Denis, Pierre Leduc, Richard-Alexandre Laniel, Jérémie Dhavernas, Alexie Tétreault, Gaël Morin-Greene, Pierre-Louis Fortin-Legrис, Aude Exertier, Franccesca Cancino Ramos) ou pour se joindre à notre bureau comme pré-retraitéE d'organisations syndicales (Marie Pepin, Yvan Malo, Edward Kravitz, Denis Mailloux). François Cyr nous a

quitté à son décès et Gilbert Nadon lors de sa prise de retraite récente.

De fait, un tel bureau a toujours été un défi financier et la sécurité offerte par les organisations syndicales et communautaires a toujours été une autre forme d'engagement.

Je m'étais engagé auprès de Georges Campeau et Roland Cousineau de mettre sur pied une expertise permanente, j'ai maintenu cet objectif jusqu'à ces dernières années.

Tu as aussi consacré une grande partie de ta carrière à enseigner le droit social au Département des sciences juridiques, et ce, depuis 1991. Comment évalues-tu cette partie de ta pratique de transmission de tes idéaux de droit social et l'évolution du milieu académique face à ces enjeux sociaux en 2024 ?

J'ai au cours des années répondu aux attentes de différentes organisations syndicales et communautaires pour transmettre l'essentiel de notre expertise, conformément à notre projet. Ceci dit, notre existence a initié au sein de certaines organisations syndicales un intérêt à développer une expertise interne à leurs organisations, tout comme les organisations communautaires qui ont me semble-t-il une plus grande stabilité qu'au cours des années 1980.

De même, j'ai estimé important lorsque l'on m'a offert d'assumer la responsabilité ponctuelle du cours d'introduction au droit social au département des Sciences juridiques mis en place initialement par Georges Campeau et Lucie Lamarche ou pour le cours sur les régimes d'assurance-chômage et d'aide sociale d'intéresser les étudiantEs aux politiques sociales et leur faire prendre conscience de leur importance, mais également de leur régression et des combats à mener.

Le droit social peut correspondre à plusieurs interventions de l'État et on peut être tenté de le présenter en survolant ces différentes facettes pour intéresser les étudiantEs. J'ai quant à moi préférer prioriser un aperçu historique des régimes d'assurance-chômage et d'assistance sociale pour mieux développer un regard critique quant aux politiques actuellement en application.

Ton engagement depuis toutes ces années t'a permis de voir évoluer ou plutôt régresser le régime d'assurance-chômage au Canada, peux-tu nous faire une brève analyse de la transformation de l'assurance-chômage ces dernières décennies ?

On peut entrevoir sous différentes facettes le processus de régression du régime. Idéologiquement, nous passons d'un régime devant avoir la couverture la plus large pour

faciliter l'intégration au marché du travail (Livre Blanc à l'origine de la réforme de 1970)⁶ à un discours reprochant au régime de créer du chômage en raison de sa générosité, ce qui initierait une pression inflationniste sur le «marché» du travail et expliquerait le phénomène de stagflation (surchauffe de l'économie et chômage élevé). Il est intéressant aujourd'hui de constater qu'après les mesures prises au cours de la pandémie pour soutenir l'économie du pays, mesures qui mettaient en évidence les lacunes du régime d'assurance-emploi, une résistance à adopter des mesures permanentes s'inspirant des dites mesures invoque le caractère inflationniste du régime alors que la politique monétaire visant un ralentissement de l'économie est à l'origine de mises à pied importantes depuis quelques mois.

De même, la responsabilité de l'État et de l'impact de ses politiques quant au niveau de chômage au sein de la société qui était reconnue depuis sa création notamment au titre de partenaire dans le financement du régime de 1940 à 1990 est remise en question par le retrait de l'État dans sa participation au financement du régime en 1990. Non seulement cette responsabilité est niée, mais à compter de 1994, le mode de financement mis en place et

6 On pouvait se qualifier au régime en 1971 en ayant exercé un emploi pendant 8 semaines en y ayant travaillé 20 heures et avoir gagné 20 % de la rémunération hebdomadaire assurable maximale, soit 160 heures au cours de la période de référence.

les coupures permettront à l'État de s'accaparer de plus de 57 milliards de dollars de cotisation afin de les utiliser pour d'autres fins. Ce surplus découle directement des coupures au régime et du taux de cotisations nettement supérieur au coût du régime pendant de nombreuses années. De fait, aujourd'hui le Compte des opérations de l'assurance-emploi est à nouveau déficitaire parce que l'État a cessé d'assumer financièrement, à la suite de la pandémie, le coût des mesures temporaires mises en vigueur à compter de septembre 2020. L'État se sert entre autres de ce déficit pour justifier son immobilisme.

Les mesures dites « actives » intégrées en 1977 dans le régime d'assurance-chômage dont le financement était assumé auparavant par la participation de l'État au Compte de l'assurance-chômage furent, notamment lors du retrait du financement de l'État en 1990, compensées par une réduction équivalente de la couverture du régime et ce lien a été clairement identifié dans le cadre de la documentation des coupures du début des années 1990 (1990, 1993 et 1994). Vu le retour au statu quo du régime, rien n'indique que l'inadéquation des mesures actuelles ne découle pas du financement de ces mesures. À l'époque, les organisations syndicales et patronales estimaient qu'il ne revenait pas au régime d'assurance-chômage d'assumer ce rôle. Ce rappel est important compte tenu de l'évolution des positions des différentes organisations.

Cette réorientation du régime s'est matérialisée de différentes façons. L'une d'elles est d'intervenir dans le rapport de force entre les travailleurs et les employeurs.

Ainsi, on a amplifié le caractère disciplinaire du régime par les changements intervenus en 1990 et 1993 quant aux exclusions imposées en matière de refus d'un emploi convenable (minimum de sept semaines à un maximum de 12 semaines et réduction du taux de remplacement allant jusqu'à 50 % au lieu de 55 %) et lors d'un départ volontaire ou de la perte d'un emploi pour inconduite (exclusion totale). En outre, l'élargissement de l'emploi possible de telles exclusions, à tout emploi exercé au cours de la période de référence à moins d'avoir travaillé sept cents heures dans un autre emploi à la suite de l'évènement reproché, accentue davantage ce caractère disciplinaire. Il faut se rappeler qu'avant 1990, l'exclusion imposable pour ces situations était d'un maximum de six semaines quant au dernier emploi occupé au moins une semaine avant la demande et que les contestations visaient à faire annuler ladite exclusion ou à la réduire compte tenu des circonstances entourant l'évènement reproché. On augmente d'autant le rapport inégalitaire entre un travailleur ou une travailleuse et son employeur, car la peur de se retrouver sans un appui financier fait en sorte d'accepter des conditions inadéquates de travail en imposant un fardeau de la preuve des circonstances à l'employé·e.

D'ailleurs, il est intéressant que dans les mesures temporaires, on ait repris de façon quasi similaire la définition de l'emploi passible d'une exclusion d'avant 1993 : dernier emploi ou emploi quitté ou perdu depuis 12 semaines sans avoir déposé une demande initiale de prestations.

De plus, en 1990, on attaque également le rapport collectif de travail en permettant d'imposer une inadmissibilité pour la perte d'un emploi en raison d'un arrêt de travail en raison d'un conflit collectif lorsqu'on ne peut reprendre un emploi pour ce motif. Cela permet à un employeur d'invoquer une éventuelle reprise du travail pour faire perdre le droit aux travailleurs mis à pied avant la date de l'arrêt de travail et impose comme fardeau de démontrer que ledit rappel est de mauvaise foi, ce qui est difficilement démontrable. Dans les décisions où je réfèrerai plus tard, il y a des exemples que certains employeurs ne se sont pas privés d'utiliser ce moyen.

On s'en est pris également à différents aspects de la couverture du régime. Ainsi, en invoquant une plus grande admissibilité au régime, le passage à la qualification par heure plutôt que par semaine assurable a eu un impact majeur sur ceux et celles travaillant à temps partiel compte tenu du choix de la semaine de référence

de 35 heures⁷. Pendant de nombreuses années, une personne occupant un emploi pendant 15 heures ou gagnant l'équivalent de 20% de la rémunération hebdomadaire maximum assurable pendant un nombre de semaines variant entre 10 et 20 semaines pouvait se qualifier. On passait donc de 150 heures ou moins selon la rémunération gagnée à 420 heures travaillées ou de 300 heures à 700 heures ou 910 heures pour être admissible. De plus, une fois passé cet obstacle à l'établissement d'une période de prestations, la durée de la protection était également réduite de façon importante.

Dans une même orientation de présumer la générosité du régime, le niveau de remplacement du revenu fut abaissé d'un taux pouvant atteindre 75% à 55% aujourd'hui et même pendant un certain temps de 50%.

7 On invoquait que des personnes cumulant des emplois une même semaine ne pouvant rencontrer l'une des deux conditions pour qu'on reconnaisse son emploi assurable (15 heures ou une rémunération équivalant à 20% du maximum hebdomadaire assurable), pouvaient se qualifier grâce au cumul de toutes heures travaillées. De 1982 à 1997, je n'ai eu connaissance que d'un seul cas qui aurait pu bénéficier d'une telle mesure. Toutefois, la mise en place du système d'heures a fait quasi totalement disparaître les dossiers concernant les étudiantEs travaillant à temps partiel en matière de disponibilité. Il est d'ailleurs intéressant de constater lors des mesures temporaires récentes réduisant le nombre d'heures pour se qualifier à une période de prestations à 120 heures, la question de la disponibilité est apparue à nouveau dans la jurisprudence et a favorisé une interprétation généreuse de la notion en question (arrêt Page).

Les modifications de la notion d'emploi convenable en fonction de l'utilisation du régime participaient à imposer également un fardeau plus lourd alors que la responsabilité de leur situation de non-emploi découlait d'un chômage structurel de l'économie locale.

Dans les nombreux dossiers que tu as portés au fil de ta carrière, lequel ou lesquels ont été les plus importants pour toi ?

Tous les dossiers furent importants, car ils répondaient dans l'immense majorité à une période perturbée de la personne requérant nos services. Ceci dit, si on regarde les dossiers selon leurs répercussions politiques et/ou juridiques, certains dossiers ont eu une portée plus significative. Mon intervention dans les dossiers ci-après énoncés assumés par le bureau a pris différentes formes, plaideur principal ou assistant plaideur, rédacteur de mémoire, consultant (recherches mises à la disposition d'avocatEs au bureau ou extérieurEs au bureau).

L'ordre de présentation est en partie basé dans la séquence dans le temps, mais ne signifie pas comme une priorisation d'un dossier par rapport à d'autres.

Le premier dossier important fut la contestation du Règlement relatif à la déduction des revenus de pension

des prestations d'assurance-chômage. Nous avions alors passé directement du conseil arbitral à la Cour d'appel fédérale en très peu de temps, ce qui a appuyé la contestation publique qui a résulté avec l'adoption des règles actuelles, à savoir qui si la personne occupe un emploi qui lui permet de se qualifier tout en recevant sa pension, celle-ci n'est plus réduite et, à l'époque, le gouvernement conservateur avait promis que le nouveau règlement ne s'appliquerait qu'à ceux et celles qui déposeraient une demande début 1986, ce qui ne fut pas le cas dans un premier temps, mais qui sous la pression publique fut amendé rétroactivement. Le commentaire du juge Marceau indiquant que même s'il rejetait le recours, il trouvait difficilement justifiable qu'une personne soit obligée de cotiser au régime s'il retravaille, même s'il sait qu'il ne pourra pas éventuellement recevoir de prestations en cas de perte dudit nouvel emploi, a certainement participé aux modifications positives de la mesure initiale.

Roger Côté c. C.E.I.C., C.A.F. A-178-86

Le deuxième dossier important fut la contestation de la limite d'âge au sein du régime d'assurance-chômage de 65 ans où la personne n'avait droit qu'à trois semaines de prestations spéciales. Ce fut l'un des premiers dossiers à invoquer le droit d'invoquer la Charte canadienne devant les tribunaux administratifs. Cela a impliqué d'intervenir

dans le dossier Cuddy Chiks à la Cour suprême du Canada qui conclura à ce droit. Même si dans notre cas, il nous fut reproché d'avoir sauté l'étape du juge-arbitre, le dossier va conclure que la mesure contestée n'est pas justifiable en vertu de l'article 1 de la Charte. Ce mandat répondait à une des revendications récemment adoptées par le réseau des organisations de défense des droits.

(*Tétreault-Gadoury c. Canada* (1991) 2 R.C.S. 12 et *Cuddy Chicks Ltd. c. Ontario* (Commission des relations de travail), [1991] 2 R.C.S. 5

Le troisième dossier important fut la participation à la détermination de l'exercice du pouvoir conféré au fédéral en matière d'assurance-chômage quant aux cotisations imposées et au détournement du Compte d'assurance-chômage/emploi de 1994 à 2014. Ayant agi comme avocat-conseil auprès de la CSN dans le cadre du premier recours et puis comme avocat de la FTQ lors du deuxième recours quant à l'abrogation du Compte d'assurance-emploi sans transfert au Compte des opérations de l'assurance-emploi du solde de 57 milliards de dollars. Cette contestation m'a semblé permettre d'obtenir certains gains dont notamment l'annulation du taux de remplacement à 50 % en 2001.

Confédération des syndicats nationaux et Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida Inc. c.

Procureur général du Canada [2008] CSC 68 et Canada (Procureur général) c. Confédération des syndicats nationaux, 2014 CSC 49

Le quatrième dossier concerne la contestation de la notion de «personne qui devient ou redevient membre de la population active» comme une mesure discriminatoire quant aux femmes. Même si le résultat fut négatif au plan juridique à l'époque, cette notion fut modifiée la même année pour faire en sorte que la réception des prestations de grossesse et/ou parentales dans les deux-cent-huit semaines qui précède la période de cinquante-deux semaines précédant la période de référence rencontre cette exigence. (L.C. 2001, c. 5, art. 4) (impact de procédures d'appel dans le dossier *Périgny c. Canada (PG)*, C.A.F. A-405-01) Il est intéressant de noter que lors de l'abrogation de cette mesure, le gouvernement invoqua comme motif le caractère discriminatoire de celle-ci. À cet égard, il est opportun de constater que le fait de porter devant les tribunaux un aspect de la loi que nous jugeons discriminatoire peut avoir un impact positif, même si le résultat de la contestation est un échec devant les tribunaux. Cette contestation peut initier chez l'exécutif une réflexion favorable à notre point de vue et à l'occasion chez des partenaires se joignant à la lutte.

En matière d'inadmissibilité concernant les conflits collectifs⁸, nos interventions ont permis de clarifier notamment le fardeau de preuve que la Commission devait assumer pour imposer une inadmissibilité à une date de retour potentiel au travail, n'eût été l'arrêt de travail en raison du conflit collectif. Ainsi, dans la décision *Mercier et P.G.Canada*, C.A.F. A-595-00, il fut retenu que la date choisie par la Commission à l'ensemble des débardeurs n'était pas conciliable avec le mode de fonctionnement habituel de rappel de ces travailleurs. De même, il a été retenu comme un fait nouveau le témoignage d'un employeur lors de l'audition d'un grief que le scénario soumis à la Commission qu'il y aurait eu du travail, n'eût été la grève de chauffeurs d'autobus scolaire pour du transport de touristes, n'était pas véritable. Cela a donné lieu à une révision de l'appréciation de la situation. *Pelletier c. Sous-Procureur général du Canada*, C.A.F. A-1039-92 et CUB-18287A⁹.

De même, quant au fardeau de preuve de la Commission quant à la notion d'arrêt de travail n'était pas assumé si,

8 Les décisions suivantes résultent d'interventions de l'équipe du bureau pour lesquelles j'ai participé au titre de consultant, de rédacteur du mémoire et/ou de responsable du dossier

9 À noter que la limite d'un an actuellement imposée en présence de la soumission d'un fait nouveau n'aurait pas permis la révision par le Tribunal de la sécurité sociale de modifier sa décision initiale.

dans les faits, il y avait continuité des activités de l'employeur par un personnel de remplacement permanent. *P.G. Canada c. Sylvia Kump*, C.A.F. A-41-98/CUB-39842. Cela concernait les agentEs de bord de la compagnie Nationair qui avaient été remplacéEs non pas par des cadres, mais par d'autres travailleurs.

Enfin, quant à la possibilité de lever l'inadmissibilité si un travailleur réussit à exercer un emploi de façon régulière, la décision *C.E.I.C. c. Roy*, (1986) 1C.F. 193 (A-1198-84) vient définir le fardeau à rencontrer. Cette décision concernait trois travailleurs ayant occupé un emploi temporaire de deux semaines avec un horaire à temps plein, occupé un emploi saisonnier dont l'horaire régulier pouvait varier et occupé un emploi temporaire, tout en indiquant que l'employeur l'ayant engagé savait que c'était pour se qualifier à l'assurance-chômage. À plusieurs reprises, la Commission a tenté de contrer ces conclusions sans succès.

En matière d'exclusion, - *La Procureur général du Canada c. Stéphane Archambeault* , CAF A-1124-92, la réduction du taux de remplacement du revenu en cas d'imposition d'une exclusion ne pouvait s'appliquer sur toutes les semaines de prestations versées ou à verser comme la Commission l'interprétait mais qu'elle devait exercer sa discrétion selon le nombre de semaines impo-sables. Suite à cette décision, la Commission imposait

la réduction selon le nombre de semaines d'exclusion imposées entre 7 et 12 semaines.

En matière d'exclusion pour départ volontaire, la décision *Jean Langlois*, C.A.F. A-75-07 a reconnu pour la première fois que de quitter un emploi permanent pour un emploi temporaire pouvait justifier un départ volontaire à condition qu'au moment du départ, le travailleur avait eu l'assurance de son employeur potentiel qu'il travaillerait un nombre d'heures équivalent aux conditions d'admissibilité prévues au régime.

De même, il n'était pas nécessaire dans tous les cas où une personne invoquant son incapacité physique à effectuer le nouvel emploi qu'elle occupait de fournir un certificat médical s'il était évident de la preuve au dossier que tel était le cas. Brisebois et CEIC et *P. G. Canada*, C.A.F. A-510-96, Madame Brisebois avait perdu son emploi de cuisinière dans une RPA où elle pouvait travailler assise ou debout pour un emploi de cuisinière à une roulotte où elle était toujours debout. L'employeur confirmait son témoignage.

En matière d'exclusion pour perte de son emploi pour inconduite, la décision *Marie Lucienne Joseph*, C.A.F. A-636-85 a énoncé que la preuve devait être prépondérante que le motif invoqué par l'employeur constituait le véritable motif dudit congédiement. À titre de

consultant auprès de M^e Pepin, nous croyons avoir participé au succès de la définition retenue quant au fardeau de preuve énoncé dans la décision *Michel Meunier*, C.A.F. A-130-96 en matière d'inconduite.

En matière de disponibilité, les décisions *Ana Francisca Romero*, CAF A-442-96/CUB 33603 et *Pierre J. Dupont*, CAF A-442-91/CUB 19462 ont reconnu que prioriser la recherche d'un emploi aux études ou la preuve d'antécédents travail-étude pouvait assumer le fardeau de preuve en cette matière.

En matière d'imposition de pénalité pour fausses déclarations, les décisions *Lyne Morin c. P.G. Canada*, C.A.F. A-453-96 et A-681-96 ont rétabli la juridiction des instances d'appel pour évaluer l'adéquation du montant de la pénalité imposée par la Commission. La décision *Mucciarone et CEIC*, CAF a-464-96 a reconnu que la situation financière était un élément dont devait tenir compte la Commission et la décision *Jacques Carle*, CAF A-325—02/CUB 53845 a retenu également la santé (comme dans le dossier Morin) mais également la pénalité administrative imposée à l'employeur en proportion du trop-payé créé en raison d'un système de cumul d'heures mis en place comme des éléments pertinents à l'établissement adéquat du montant de cette pénalité.

Ceci dit, ce n'est qu'une partie de notre travail, nous avons participé à diffuser une interprétation restrictive du pouvoir de révision et à faire connaître les décisions *Michel Brière*, CAF A-637-86, *Brien-Rajotte*, CAF A-425-96 et *Luc Langelier*, CAF A-140-01, *Louise Boucher*, CAF A-580-79/CUB 5664, CUB 22889 et à partager notre expertise avec des organisations syndicales et de défense des droits des chômeurs et chômeuses et des étudiantEs en droit.

Je réitère que l'importance des dossiers ci-haut mentionnés est toute relative, j'ai énoncé ceux qui ont pu influencer d'autres dossiers de façon évidente. Mais j'ai toujours considéré chaque dossier important et le résultat des autres dossiers devant les juges-arbitres a certainement influencé le résultat dans d'autres dossiers, tout comme les représentations ayant obtenu un résultat positif en révision ont dû également influencer le résultat d'autres dossiers.

À titre d'exemple sur l'importance du travail accompli non attesté par une décision judiciaire est l'un des derniers dossiers que j'ai complétés qui était de m'assurer que suite au refus d'une demande de défalcation, l'entente intervenue de remboursement de 20 \$ par mois sur une dette de plus de 54 000 \$ jusqu'à la date de prescription pour une prestataire âgée maintenant de 82 ans soit respectée. Pour cette dame, l'annulation du solde de

la dette de mémoire de plus de 53 000 \$ s'est avérée un dossier important quant à moi.

En conclusion, que penses-tu de l'avenir du régime et des axes de lutte qui seraient à privilégier pour le sauvegarder et le bonifier ?

Le premier axe à privilégier est la lutte idéologique. Les bases de l'immobilisme actuel du gouvernement sont que compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre, il serait anormal qu'une personne recoure à l'assurance-emploi pendant un certain temps et que toute générosité du régime ne fait que soutenir les revendications salariales inflationnistes des travailleurs. Il faut y répondre.

Je partage les objectifs de la déclaration communautaire et syndicale de 2024¹⁰ ainsi que la priorisation desdits objectifs énoncés dans la lettre du 15 février 2024 au ministre.

Le ton de la lettre du 15 février 2024 où on met en évidence les effets bénéfiques des nouvelles mesures pour toutes

10 Avec une réserve quant au financement des mesures de formation par le régime sans une démonstration que la couverture actuelle du régime est toujours influencée pour financer ces mesures.

les parties, prestataires, employeurs et administration publique s'avère éventuellement porteur.

Cela dit, il y a des lacunes dans les éléments de modernisation du régime quant à la présence de plus en plus importante du télétravail et des éventuels outils de travail fournis par les employeurs quant à la notion d'arrêt de rémunération. De même, il faut élargir la portée de la décision Page de la Cour d'appel fédérale qui reconnaît que de chercher un emploi similaire à celui qui nous a qualifiés à la reconnaissance du modèle de la semaine de quatre jours rencontre le fardeau de preuve quant à la notion de disponibilité, notamment chez les préretraités.

M^e Jean Guy Ouellet, Ad. E.

DÉCLARATION DE PRINCIPE DU MASSE

Le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) est un réseau québécois de groupes de défense des droits des chômeurs et chômeuses qui luttent pour la mise en place d'un régime d'assurance-chômage accessible, juste, universel et non discriminatoire. Nous croyons que toute personne en chômage doit se voir garantir un revenu de remplacement, lui assurant respect et dignité.

Plus globalement, nous croyons que tous les efforts de la société doivent être au service de sa population. En conséquence, le travail ainsi que les richesses doivent être partagés, afin d'assurer le mieux-être des collectivités et le développement des régions, dans une perspective respectueuse de l'environnement et reposant sur le développement durable.

Nous croyons qu'un autre monde est possible. Nous revendiquons en ce sens la démocratisation de toutes les sphères de la société, en premier lieu dans le domaine économique et dans le monde politique. Nous revendiquons aussi le droit au travail ainsi que l'accès inaliénable à l'éducation, aux soins de santé et au logement pour tous.

Nos valeurs et nos pratiques d'éducation populaire sont celles de la solidarité, du partage et de l'égalité.

Nous combattons toutes les formes de discrimination et de préjugés, par exemple, celles à l'égard des femmes, des jeunes, des sans-emploi (chômeurs, chômeuses et personnes assistées sociales) et des personnes immigrantes.

Le MASSE, tout comme ses groupes membres, est autonome: libre de penser et d'agir, libre de ses choix, indépendant de tout parti ou organisation politique, des institutions étatiques et des lieux de pouvoir; et solidaire parce que lié au destin de ses frères et sœurs des classes populaires.



REVENDICATIONS PRINCIPALES

Depuis 1999, le MASSE et ses groupes membres luttent pour la mise en place d'un régime d'assurance-chômage accessible, juste, universel et non discriminatoire.

En ce sens, voici les cinq revendications principales du MASSE :

- **Un seuil d'admissibilité unique de 350 heures ou de 13 semaines travaillées pour se qualifier aux prestations ;**
- **Un taux de prestations d'au moins 70 % basé sur les 12 meilleures semaines travaillées, avec un seuil plancher minimum de 500 \$ par semaine ;**
- **Un plancher minimum de 50 semaines de prestations ;**
- **La possibilité d'accéder aux prestations régulières sans égard aux prestations de maternité, parentales ou de paternité qui ont été versées ;**
- **L'abolition des exclusions totales au régime d'assurance-emploi.**

Pour plus d'information : <http://lemasse.org/>

LE MASSE RASSEMBLE 17 ORGANISMES DE DÉFENSE DES DROITS DES CHÔMEURS ET DES CHÔMEUSES

COMITÉ CHÔMAGE DE L'EST DE MONTRÉAL

1935, rue Cuvillier
Montréal (QC) H1W 3A4
514-521-3283
ccem@ccem.ca

MOUVEMENT ACTION- CHÔMAGE DE MONTRÉAL

6839A, rue Drolet, bureau 306
Montréal (QC) H2S 2T1
514-271-4099
macmtl@macmtl.qc.ca

MOUVEMENT DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 214
Sherbrooke (QC) J1H 4Z4
819-566-2392
mcce@lemcce.org

ACTION-DIGNITÉ LANAUDIÈRE

144, rue St-Joseph
Joliette (QC) J6E 5C4
450-756-1155
droits@actiondignite.com

MOUVEMENT ACTION- DROITS DEVANT/ÉRABLE

1520-B, av. St-Louis
Plessisville (QC) G6L 2M8
819-362-0066
dde@cgocable.ca

CHÔMAGE DE TROIS-RIVIÈRES

1322, rue Ste-Julie
Trois-Rivières (QC) G9A 1Y6
819-373-1723
mac.troisrivières@gmail.com

REGROUPEMENT DES SANS- EMPLOI DE VICTORIAVILLE

95, rue St-Jean-Baptiste
Victoriaville (QC) G6P 4E7
819-758-6134
rse@rsansempli.com

MOUVEMENT D'ACTION SOLIDAIRE DES SANS- EMPLOI DES CHENAUX

44, ch. Rivière-à-Veillet
Ste-Geneviève-de-Batiscan
(QC) G0X 2R0
819-840-3086
massedc@stegenevieve.ca

**REGROUPEMENT DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX
DRUMMOND**

1090, rue Lafontaine
Drummondville (QC) J2B 1M9
819-472-8601
info.rddsdrummond@gmail.com

L.A.S.T.U.S.E DU SAGUENAY

94, rue Jacques-Cartier Est,
suite 101
Chicoutimi (QC) G7H 1Y3
418-543-3350
lastuse@lastuse.ca

**ACTION-CHÔMAGE
KAMOURASKA**

355, av. Bouchard
St-Pascal (QC) G0L 3Y0
418-492-7494
aide_assurance-emploi@a-c-k.org

**MOUVEMENT ACTION-
CHÔMAGE LAC-ST-JEAN**

275, boul. Dequen Nord,
bureaux 33-35
Alma (QC) G8B 5N8
418-662-9191
info@maclsj.ca

**ASSOCIATION DE DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX (ADDS)
DE LA RIVE-SUD**

11, rue Saint-Édouard, #112
Lévis (QC) G6V 6E5
418-838-4774
coordination@addsrivesud.com

**MOUVEMENT ACTION-
CHÔMAGE PABOK (GASPÉSIE-
ÎLES-DE-LA-MADELEINE)**

25, rue Commerciale Ouest,
CP 4726
Chandler (QC) G0C 1K0
418-689-2030
info@macgaspesie.com

**ACTION POPULAIRE
RIMOUSKI-NEIGETTE**

180, rue Évêché Ouest, local 96
Rimouski (QC) G5L 4H9
418-723-6306
actionpopulairern@gmail.com

**ACTION-CHÔMAGE
CÔTE-NORD**

456-B, rue Principale, CP126
Portneuf-sur-Mer (QC) G0T 1P0
581-323-1100
info@actionchomagecn.com

**AIDE ET SOUTIEN AUX
TRAVAILLEUSES
ET TRAVAILLEURS DES
SECTEURS SAISONNIERS**

377, Chemin Principal
Petit- Paquetville (N-B) E8R 1G5
506-764-9879
astsinc.nb@gmail.com

Fondé en 1999, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) célébrait son 25^e anniversaire en 2024. Depuis le début, le MASSE et ses membres ont lutté sans relâche pour un régime d'assurance-chômage juste, d'accès universel et non discriminatoire, en revendiquant notamment un seuil d'admissibilité plus bas, des prestations plus élevées, une couverture plus longue, ou encore en dénonçant la nature sexiste de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Par son action, il poursuit une longue tradition de mobilisation des sans-emploi au Québec et au Canada. Sa contribution à la défense des droits des chômeuses et des chômeurs s'inscrit dans une histoire beaucoup plus ancienne qui remonte au 19^e siècle durant la phase d'industrialisation où le chômage apparaît comme une nouvelle réalité pour les travailleuses et les travailleurs.

